

83-84

unéf



**TES ÉLUS
SOLIDARITÉ
T'ACCUEILLENT
À L'UNIVERSITÉ.**

Bonnes vacances avec la Carte Jeune.



Cet été, si vous avez
entre 12 et 25 ans, la SNCF
vous offre avec la carte jeune, 50%
de réduction en période bleue. Dépê-
chez-vous! La carte ne coûte que 110f.*

En vente dans les gares et agences de voyage.
* Prix au 1/4/83.

LE TRAIN, DU BON TEMPS A BON PRIX.

SNCF

SOMMAIRE

• Editorial	p. 3
• S'orienter... Les différentes filières	p. 4
• Les débouchés	p. 11
• Papiers s'il vous plaît	p. 12
• Comment remplir ton dossier d'inscription	p. 13
• Les démarches administratives	p. 14
• Calendrier de l'étudiant	p. 15
• Comment te loger	p. 16
• Les CROUS	p. 19
• La FRUF	p. 30
• La paix, c'est notre affaire	p. 31
• Comment te soigner	p. 32
• Contraception, IVG	p. 34
• Etudiants étrangers	p. 35
• Service national	p. 38
• Etre salarié	p. 40
• Le fonctionnement de la fac	p. 42
• En avant pour une bonne réforme !	p. 44
• Bon à savoir !	p. 50
• Des élus étudiants	p. 51
• S'entraider pour réussir	p. 52
• Les services de l'UNEF	p. 53
• Texte de résolution - 68 ^e congrès de l'UNEF	p. 54
• Bulletin d'adhésion	p. 58
• Adresses des associations générales de l'UNEF	p. 59

Vous trouverez, éventuellement, au milieu de ce guide, des pages concernant spécifiquement votre université.

TETRAPOLY

Imprimerie nationale de l'UNEF

Tel: 281.52.12

Au service des étudiants,
une imprimerie de professionnels
qui assure les prix, les délais, et la qualité
dont vous avez besoin.

PHOTOCOPIE ET OFFSET

Pour vos thèses, mémoires et notes de cours

Devis sur simple appel téléphonique

72, rue de Clichy, 75009 PARIS

M° PLACE DE CLICHY

BIENVENUE A LA FAC!

Ce guide a été conçu pour te faciliter l'arrivée à la fac. Il a été rédigé par les élus « Solidarité Étudiante » de l'UNEF qui, il y a un, deux ou trois ans ou plus ont vécu leur arrivée à la fac et en ont conclu qu'il fallait faire quelque chose pour que ça se passe mieux.

C'est donc le premier instrument que l'UNEF met à la disposition pour mieux étudier.

C'est aussi un appel.

Nous sommes d'abord à la fac pour en sortir avec un métier; nous y sommes aussi pour y vivre différemment du lycée; nous y sommes encore pour améliorer notre culture.

Nos raisons sont multiples, mais notre but est unique : RÉUSSIR NOS ÉTUDES.

Nous, les élus UNEF, nous pensons, et l'expérience le prouve, qu'ensemble, les étudiants ont les moyens de mieux étudier.

Ensemble, nous nous sommes rassemblés dans les associations UNEF pour mieux étudier :

- en créant une coop;*
- en imprimant des annales, des polycop;*
- en organisant des boums, des séances de ciné-club;*
- en nous informant par notre journal;*
- en bougeant pour animer la fac;*
- en luttant pour faire nos études.*

A la fac, beaucoup de choses sont possibles. A chacun d'entre nous de le vouloir!

Il faut saisir cette possibilité car, pour l'instant, la fac, c'est dur!

UN ÉTUDIANT SUR DEUX, EN MOYENNE, NE PASSERA PAS EN 2^e ANNÉE. Ce n'est pas fatal mais il faut le savoir. L'échec et l'abandon, c'est le trait dominant de la 1^{re} année de fac.

C'est parce que, dans ses objectifs, la réforme des universités répond à ce problème que l'UNEF s'est battue pour qu'elle passe à l'Assemblée nationale tout en disant qu'il faut l'améliorer.

Mais diminuer l'échec et l'abandon, ça ne dépend que de toi.

S'UNIR POUR RÉUSSIR, c'est déjà la réalité pour des milliers d'étudiants qui se sont regroupés dans la 1^{re} organisation des étudiants, l'UNEF.

L'ASSOCIATION UNEF DE TON UER, C'EST UTILE, EFFICACE POUR RÉUSSIR TES ÉTUDES.

SYNDIQUE-TOI!

Denis DUBIEN
Président de l'UNEF

S'ORIENTER...

LES DIFFÉRENTES FILIÈRES

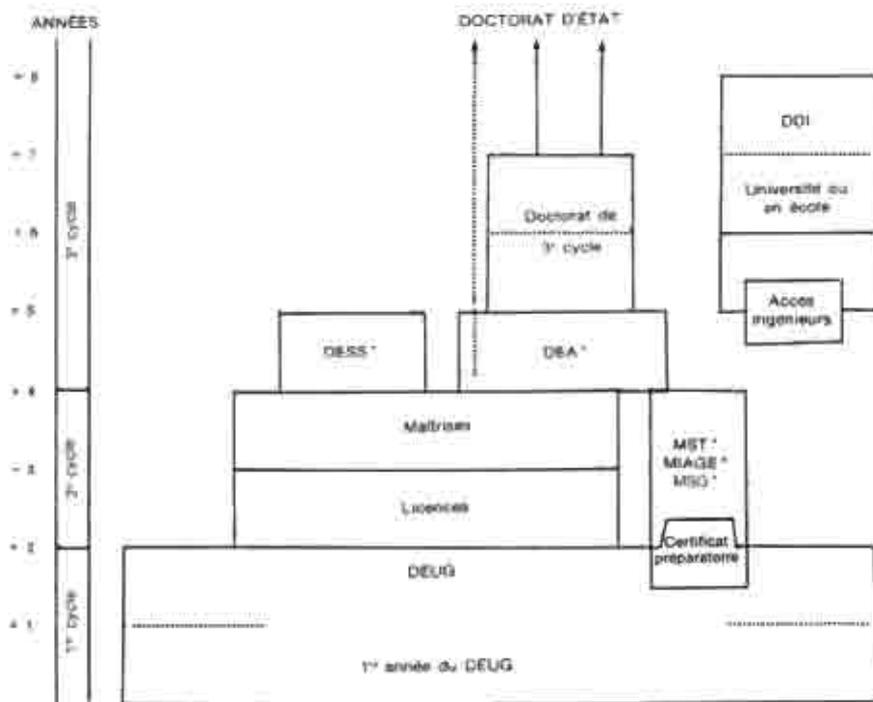
Il serait beaucoup plus logique de choisir ses études en fonction du secteur d'activité choisi (administration, tourisme, bâtiment et travaux publics, assurance, distribution, commerce international, culture et communication, enseignement, recherche, agriculture). C'est le système qui sera mis en place pour la rentrée 1984 avec la réforme des universités. Mais, dans l'immédiat, c'est toujours la filière d'études que nous devons choisir, en fonction des débouchés, bien sûr.

Ici, nous insisterons surtout sur le contenu de ces filières.

A — L'ORGANISATION DES ÉTUDES

En droit, sciences éco et gestion, AES, lettres et arts, sciences humaines, sciences.

3 cycles d'études successifs (voir schéma).



BACCALAURÉAT

- * MST : Maîtrise de sciences et techniques
- * MIAGE : Maîtrise des méthodes informatiques appliquées à la gestion
- * MSG : Maîtrise de sciences de gestion
- * DEA : Diplôme d'études approfondies
- * DESS : Diplôme d'études spécialisées supérieures

Le DEUG se fait en 2 ans (3 ans avec un redoublement). La première et la seconde année reposent sur une formation générale, plus ou moins pluridisciplinaire.

Le passage d'une année à l'autre se fait par examen. Avec le DEUG, on peut faire la licence (en un an) puis la maîtrise (2 ans au total).

Remarque : Dans l'état actuel des choses, il est difficile de se servir de son DEUG pour trouver du travail.

DROIT : Choisir des études de droit, c'est s'orienter vers une formation presque exclusivement juridique.

Cependant, une réorientation avec le DEUG est possible.

La première année est généralement une année qui permet de se familiariser avec les principales matières.

Droit civil — droit constitutionnel, plus des options souvent intéressantes (relations internationales, histoire, science politique, sociologie, sciences éco...).

D'année en année, les études se spécialisent de plus en plus.

Les deux branches principales du droit sont :

Droit public (les rapports juridiques État/citoyen) :

- Droit administratif.
- Droit international.
- Droit du travail.
- Science politique.

Droit privé (les rapports entre citoyens) :

- Droit civil.
- Droit des affaires.

Les débouchés :

- Les concours administratifs (il est possible à partir du DEUG de suivre des cours d'un centre de préparation à l'administration générale).
- La magistrature.
- Les greffiers.
- Dans les entreprises, les juristes sont recherchés pour travailler dans les services du personnel, conseils...

- Officiers ministériels et professions libérales (commissaire aux comptes, expert-comptable, agent de change, huissier, clerc...)

- De nombreuses professions dans la banque, l'assurance, l'immobilier, la distribution, la communication sont ouvertes aux juristes.

SCIENCES ÉCO

Les sciences éco conduisent à des professions très diverses :

- administrations ;
- gestion dans les entreprises publiques ou privées.
- commerce ;
- enseignement, recherche.

On peut aussi l'orienter vers des filières comme la presse, la publicité, les relations publiques.

Le contenu de l'enseignement varie selon les universités, cependant on retrouve à peu près partout les aspects suivants :

- Description du circuit économique.
- Techniques et moyens de description du circuit économique.
- Gestion (dans les UER de gestion).
- Forte sélection par les maths.
- Peu d'informatique.

Des options intéressantes : histoire de la pensée économique, ou théorie économique, droit (du travail, des affaires, des entreprises...), histoire (générale, économique...), démographie, sociologie...

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

A cheval entre le droit et les sciences éco, AES propose une formation variée qui tourne autour de :

- La connaissance de l'environnement politique, économique, social (histoire contemporaine, science politique, droit, science éco, sociologie, psychologie sociale...).
- Initiation aux langages fondamentaux (langues étrangères, maths, statistiques, informatiques).
- Science de l'administration.

La licence et la maîtrise d'AES sont à finalité professionnelle.

C'est la formation la plus équilibrée pour présenter des concours administratifs, mais les professions dans le secteur privé sont aussi ouvertes aux titulaires de diplômes d'AES.

SCIENCES

Le 1^{er} cycle en fac. se fait en 2 ou 3 ans pour obtenir un diplôme : le DEUG (diplôme d'études universitaires générales).

Il existe deux DEUG scientifiques :

- le DEUG A (ou parfois SSM) ;
- le DEUG B (ou parfois SNV).

Le DEUG A correspond à l'enseignement des maths, de la physique et de la chimie.

En ce qui concerne le DEUG B, les études sont plus axées sur la biologie, les sciences naturelles, la physique et la chimie plus des maths appliquées (proba, statistiques...).

L'enseignement se fait par des cours magistraux en amphithéâtre, des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Il arrive qu'en 2^e année, on puisse choisir une ou deux matières supplémentaires.

Le DEUG dispense un enseignement général, permettant d'approfondir les connaissances acquises en terminale.

Il permet soit de continuer les études en fac (passage de la licence et de la maîtrise) soit d'intégrer d'autres écoles, mais il n'apporte pas beaucoup pour la vie professionnelle.

L'université peut t'offrir un certain nombre de débouchés : tu peux te diriger vers l'enseignement, être ingénieur ou technicien, te diriger vers la recherche, vers toutes les professions à vocation scientifique.

Les MST, filières professionnelles, plus tournées vers les entreprises et l'industrie, qu'on intègre en général sur dossier à la fin du DEUG.

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, ART ET ARCHÉOLOGIE

L'enseignement de l'histoire est fait par période (histoire moderne, ancienne, contemporaine...);

celui de la géographie se fait par thème (géo humaine, physique, tropicale...); celui d'art et archéologie, à la fois par thème et par période.

Ces trois matières ont beaucoup d'équivalences entre elles, on peut passer de la première année d'histoire à la deuxième année de géographie sans trop de problèmes.

L'enseignement est découpé en *Unités de Valeurs* (UV) qui comprennent chacune un cours en amphithéâtre et une séance de travaux dirigés (TD).

Les études, par le haut niveau culturel qu'elles apportent, sont souvent passionnantes mais elles débouchent trop peu sur l'apprentissage d'un métier, destinées à la carrière d'enseignant.

Pour la moitié des étudiants qui ne veulent pas ou ne peuvent pas être enseignants, rien n'est vraiment prévu pour qu'ils soient formés à autre chose.

C'est pourquoi l'UNEF propose un certain nombre de changements dans les études de façon à donner plus de débouchés qu'uniquement à l'enseignement.

- Nous demandons la création d'UV d'informatique, de sciences, de documents pour les carrières de documentalistes, bibliothécaires, archivistes... d'UV d'urbanisme et d'aménagement pour les géographes.

Les études d'histoire, géographie, d'art et archéologie n'ont pas grand chose à voir avec ce qu'on apprend au lycée; les dates à retenir, le par cœur c'est fini.

Ces enseignements demandent beaucoup de lecture, des recherches personnelles puisque le principal travail de l'étudiant consiste à faire des exposés et des dossiers de recherches.

LA PSYCHOLOGIE

Les études de psycho ont une durée minimum de 5 ans pour obtenir un DEA ou un DESS.

Le DEUG se prépare en deux ou trois ans et comporte dans la majorité des facs un programme de biologie et de mathématiques (statistiques) très important.

Les bacheliers de C ou D sont particulièrement à l'aise alors que ceux qui viennent de A doivent faire des efforts en sciences nat. et maths mais c'est tout à fait faisable.

Il n'existe pas aujourd'hui de véritable statut du psychologue. L'un des seuls moyens d'obtenir des débouchés est de s'intégrer dans des équipes de travail, par exemple en hôpital psychiatrique ou en CMPP.

Les diplômes offrant le plus de débouchés sont : Le DESS (diplôme de 3^e cycle) de psycho pathologie — le DESS de génétique, le DESS de psychologie de l'enfance ou de psychologie du travail — (pour ce dernier, une maîtrise est souvent suffisante).

Le début des études de psycho est souvent déroutant pour nombre d'étudiants car il s'agit en fait d'acquérir pendant les deux premières années un certain nombre de reconnaissances théoriques de base.

L'UNEF se bat aujourd'hui pour la reconnaissance des diplômes, pour que les étudiants soient plus consultés sur le contenu de leurs études.

L'un des problèmes majeur dont s'occupe le syndicat étudiant pour ce qui concerne la formation, c'est l'introduction à tous les niveaux, d'une formation à la fois théorique et professionnelle afin que le DESS ne soit plus le seul diplôme qui permette d'avoir un emploi.

LA SOCIOLOGIE

En premier cycle, la formation comprend les matières suivantes :

- Introduction aux sciences sociales et

initiation aux méthodes mathématiques et statistiques.

- Aspects fondamentaux de la sociologie et la psychologie sociale.
- Sciences éco et démographie.
- Histoire moderne et contemporaine.

LES LETTRES

On peut choisir entre trois filières :

- Lettres classiques (littérature et grammaire française, littérature, grammaire et civilisation latines et grecques).
- Lettres modernes (littérature française et littérature comparée : histoire et structure de la langue française, une langue vivante étrangère, latin).
- Sciences du langage (étude théorique du langage et des langues : traitement linguistique).

Le principal débouché est l'enseignement (CAPES ou agrégation). Un nouveau débouché vient d'être créé avec la mise en place d'un diplôme d'enseignement du français à l'étranger.

LES LANGUES

Langues : deux sortes de filière de langues existent :

- Les langues et civilisations étrangères (LCE).
- Les langues étrangères appliquées (LEA).

LEA : Filière en général bilingue parfois trilingue dirigées vers les entreprises: le droit, les sciences économiques, la gestion, le français appliqués s'ajoutent aux cours de langues pour donner une formation qui, avec un stage en entreprise au niveau de la licence, permette d'acquérir une qualification importante pas toujours hélas reconnue sur le marché du travail.

LCE : Dans ces filières, on apprend la langue, la littérature, l'histoire du pays de la langue choisie.

D'un haut niveau culturel mais dépourvu de formation professionnelle, les cursus sont susceptibles de conduire après le DEUG et la licence au CAPES ou à l'agrégation, mais il faut s'accrocher pour y arriver.

B — LES ÉTUDES MÉDICALES

1. PHARMACIE

Les études durent actuellement 5 ans.

La première année se termine par un concours (30 % de reçus, soit plus de 50 % de chances de réussir en 2 ans).

C'est une année de bachotage, il faut s'accrocher, il y a beaucoup d'abandons (pas loin de 25 %).

Les débouchés en pharmacie : On pense trop souvent que le seul débouché est l'officine libérale.

En fait, il y a 70 % de pharmaciens qui font ce travail.

D'autres voies importantes existent : l'hôpital (médicaments, analyses...), l'industrie, la recherche, l'enseignement mutualiste, la pharmacie mutualiste, les labos d'analyse et des emplois variés dans de nombreux domaines (distribution, cosmétologie, écologie...).

L'officine libérale, elle-même va subir de nombreuses transformations qui en feront peut-être un métier attrayant pour d'autres raisons qu'uniquement la rémunération (encore que la plupart des jeunes pharmaciens travaillent aujourd'hui comme assistants à 8000 F mensuels!).

Les études sont intéressantes, d'un bon niveau scientifique : elles laissent pas mal de temps libre (par rapport à la médecine ou dentaire).

Matières enseignées en 1^{re} année : maths, physique, chimie physique, chimie organique, botanique, zoologie, biologie, pharmacie galénique.

2. DENTAIRE

C'est essentiellement dans le privé que les jeunes diplômés de dentaire pourront espérer s'installer. Les emplois dans le secteur administratif ou para-administratif sont encore limités.

Les études dentaires durent 5 ans, la première étant commune avec la médecine.

3. MÉDECINE

Avec la nouvelle réforme, les études durent huit ans pour être généraliste et dix ans pour être spécialiste. En fin de première année a lieu un concours de sélection (environ 30 % de reçus, variable suivant les régions). A partir de la 4^e année, jusqu'à la 6^e année, tous les étudiants sont externes à l'hôpital (6 matinées par semaine), après la 6^e année, avec la réforme, tout le monde devient interne.

Aujourd'hui, le principal débouché est le secteur libéral, il est à noter que dans certaines régions, certains jeunes médecins rencontrent des difficultés d'installation. Les cabinets de groupes se développent.

La médecine hospitalière offre peu de débouchés (recrutement peu important).

Certains secteurs comme la médecine du travail, la médecine scolaire, les centres de santé, les PMI, les dispensaires... se développent et offrent de nouveaux débouchés.

Le système de santé français évolue, certaines réformes sont prévues, les études étant relativement longues, il se peut que de nouveaux débouchés apparaissent dans les années à venir.

4. LES FORMATIONS PARA-MÉDICALES

Les études sont en général courtes, les débouchés nombreux.

Le seul problème, c'est le coût des études car la grande majorité des formations de rééducateurs dépend d'écoles privées.

LES AUXILIAIRES MÉDICAUX (renseignements auprès de la DDASS) :

- Infirmier.
- Aide-soignant.
- Penseur et instrumentiste.
- Puériculteur.

- Assistante sociale.
- Diététicien.

LES RÉÉDUCATEURS :

- Masseur-kinésithérapeute
- Pédiacre-podologue
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Ergo-thérapeute
- Psycho-rééducateur
- Opticien, etc.

C — ARCHITECTURE

Les études d'architecture sont pour l'instant une filière «tunnel», six ans d'études sanctionnées par le DPLG, diplôme national qui permet d'exercer le métier d'architecte.

Les certificats de fin de premier et de deuxième cycles (2^e et 4^e années) n'ont pas d'équivalence avec d'autres formations. La première année d'étude sera encore sanctionnée en 83/84 par un examen final regroupant toutes les disciplines. Le passage en deuxième année se fait avec une moyenne générale de 10/20.

En première année, le taux d'échec et d'abandon est d'un étudiant sur deux.

L'enseignement est pluridisciplinaire, il comprend en plus de l'architecture, les méthodes de représentation (perspectives descriptives), des enseignements scientifiques (maths, physique, sociologie, psychologie, géographie) et théoriques (histoire de l'architecture...).

A la rentrée 84, la réforme des études sera appliquée à tous les étudiants. Réduction de la durée des études à 5 ans, reconnaissance d'un DEUG A en premier cycle et équivalences avec d'autres formations, suppression de la validation par année en premier cycle au profit d'un contrôle plus souple des connaissances.

Il est prévu des filières de spécialisations après le DPLG (futur DESS) dès la rentrée 84.

Des modes d'exercices nouveaux de la profession en sont à leurs balbutiements

dans les communes et les départements (DDE, CAUE, architectes communaux).

La création d'un secteur public d'architecture se fait sentir, et peut dès maintenant s'appuyer sur des réformes comme la décentralisation ou les nationalisations.

D — LES IUT

66 Instituts Universitaires de Technologie assurent des enseignements orientés vers les secteurs tertiaires et industriels.

18 spécialités appelées «départements d'enseignement» sont organisées plusieurs sont assorties d'options plus spécialisées en 2^e année, ce qui porte à 33 les spécialités enseignées dans les IUT

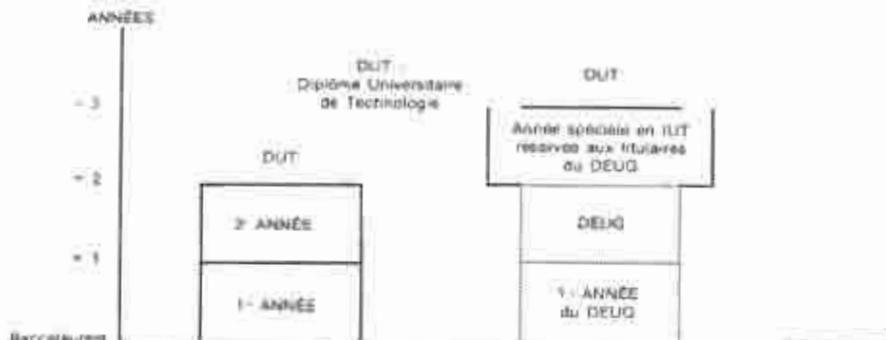
SECTEUR INDUSTRIEL

- **Biologie appliquée :**
 - options :
 - Agronomie
 - Analyses biologiques et biochimiques
 - Industries alimentaires
 - Diététique
 - Génie de l'environnement
- **Chimie :**
 - options :
 - Sciences des matériaux
- **Génie chimique**
- **Génie civil :**
 - options :
 - Travaux publics et bâtiment
 - Génie climatique et équipements du bâtiment
- **Génie électrique :**
 - options :
 - Automatique
 - Électronique
 - Électrotechnique
- **Génie mécanique** (conception et fabrication)
- **Génie thermique et énergie**
- **Maintenance industrielle**
- **Mesures physiques :**
 - options :
 - Techniques instrumentales
 - Mesures et contrôles
 - physico-chimiques

SECTEUR TERTIAIRE

- **Gestion des entreprises et des administrations (GEA) :**
 - options ● Administration
 - ou
 - Gestion appliquée aux petites et moyennes organisations
 - Finances - comptabilité
 - Personnel
- **Carrières de l'information :**
 - options ● Documentation
 - Communication
- **Carrières juridiques et judiciaires**

- **Carrières sociales :**
 - options ● Assistants sociaux
 - Éducateurs spécialisés
 - Animateurs socio-culturels
- **Hygiène et sécurité :**
 - options ● Hygiène et sécurité publiques
 - Hygiène et sécurité du travail
- **Statistiques, études économiques et techniques quantitatives de gestion**
- **Techniques de commercialisation**
- **Transport logistique**
- **Informatique**



E — DIVERSES FORMATIONS

1. MASS

Nouvelle et pluridisciplinaire comme l'AES, la filière mathématiques appliquées aux sciences sociales, créée en 1973, ouvre aux scientifiques un horizon nouveau.

Les mathématiques se partagent avec l'économie et une ou plusieurs sciences sociales, les 2/3 des enseignements (375 heures minimum par an). Chaque diplôme est assorti d'une mention qui figure dans l'arrêté d'habilitation. C'est donc dans les universités concernées qu'il faut se renseigner. Le tronc sciences est composé d'enseignement en mathématiques, informatique appliquée et statistiques. Le tronc sciences sociales doit être composé de l'un des groupes d'enseignement portant sur la

géographie, l'histoire des sciences et techniques, la psychologie, la sociologie et la linguistique et les sciences économiques.

2. LE DIPLOME D'ÉTUDES COMPTABLES SUPÉRIEURES

Il est très apprécié des employeurs.

Pour le préparer, il faut être titulaire du CPECF (certificat préparatoire aux études comptables et financières). La préparation au CPECF existe dans toutes les académies.



LES DÉBOUCHÉS...

Avoir un diplôme, ça sert!

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, avoir des diplômes, ça sert!

C'est important à 2 niveaux.

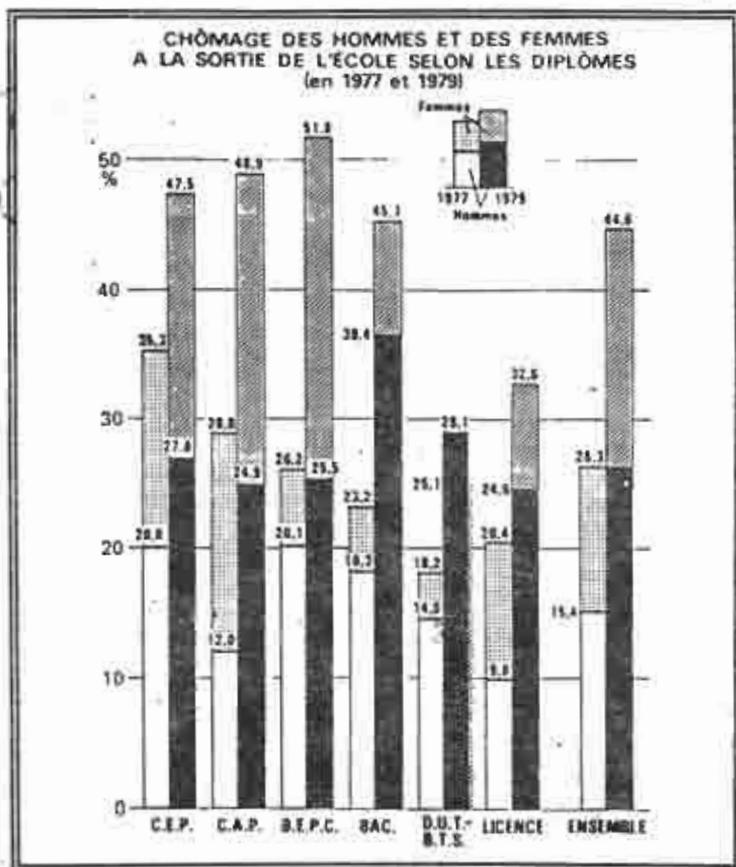
- 1) Les jeunes diplômés sont moins touchés par le chômage que les bacheliers ou les jeunes sans formation.
- 2) Les diplômés de l'enseignement supérieur échappent à la déqualification, dans leur grande majorité.

Bien sûr, ces éléments sont à pondérer en fonction de la discipline étudiée, de la longueur des études, des débouchés souhaités, du sexe.

Il est difficile quand on veut commencer des études supérieures de faire un choix.

C'est pour cela qu'il est utile d'aller se renseigner dans les **cellules d'information et d'orientation** (il y en a une dans chaque université), mais aussi de discuter avec des étudiants des années supérieures, avec des enseignants.

Mais comme il est difficile pour l'instant, de savoir quels seront les débouchés possibles en 86, en 87, que ce qui prime, c'est d'avoir un diplôme, autant choisir avec un maximum d'informations, et choisir ce qui plaît!



PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT

Carte d'identité (10 jours)	Commissariat de police du domicile ou mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> — Timbre fiscal à 50 F — 2 photos — Livret de famille ou fiche d'état-civil ou extrait d'acte de naissance
Carte d'électeur (envoi temps utile)	Mairie du domicile (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre pour voter l'année suivante)	<ul style="list-style-type: none"> — Pièce d'identité — Justificatif de domicile
Passeport (10 jours)	Commissariat de police du domicile	<ul style="list-style-type: none"> — Quittance — Carte d'identité ou pièce servant à l'obtenir — Timbre fiscal — 2 photos
Extrait ou copie de l'acte de naissance (48 heures)	Mairie ou a été dressé l'acte	<ul style="list-style-type: none"> — Enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse
Déclaration	Mairie du lieu d'accouchement (à faire dans les 3 jours)	<ul style="list-style-type: none"> — Livret de famille — Certificat de la main du docteur
Extrait, copie de l'acte de mariage (48 heures)	Mairie du lieu de mariage	<ul style="list-style-type: none"> — Enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse
Concubinage	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> — Déclaration sur l'honneur — Production d'attestation ou de documents divers — Témoignages (2 témoins)
Fiche d'état-civil (et de nationalité française) (immédiat)	Une mairie quelconque	<ul style="list-style-type: none"> — Livret de famille — Extrait d'acte de naissance avec filiation — Carte d'identité
Certificat de nationalité française (8 jours)	Greffe du tribunal de grande instance du domicile	<ul style="list-style-type: none"> — Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance
Extrait du casier judiciaire (8 jours)	Greffe du tribunal de grande instance du domicile	<ul style="list-style-type: none"> — Pièce d'identité — Enveloppe avec nom et adresse
Certificat de travail	Employeur	
Carte du CROUS (immédiat)	Au siège du CROUS	<ul style="list-style-type: none"> — 2 photos — Certificat de scolarité ou carte d'étudiant — Dernier examen passé avec succès
Carte d'étudiant	Remise le jour de l'inscription à la fac En cas de perte, s'adresser au secrétariat de l'université	<ul style="list-style-type: none"> — 2 photos et 1 pièce d'identité
Certificat d'examen	Secrétariat de l'université	
Photocopie du bac	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> — Original bac — Carte d'identité
Duplicata du bac	Service des examens de l'académie	

COMMENT REMPLIR TON DOSSIER D'INSCRIPTION ?

1 - L'INSCRIPTION

ADMINISTRATIVE :

C'est là que tu auras ta carte d'étudiant.

A Paris, dès que tu as ton bac, avec la « collante » il te faut retirer un dossier d'inscription au service d'inscription de l'université choisie.

En province, en téléphonant à la fac, tu auras les dates de retrait des dossiers.

QUE COMPORTE LE DOSSIER D'INSCRIPTION ?

● Ce qu'il faut remplir :

- une fiche d'inscription,
- une demande d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante,
- un formulaire d'inscription à une mutuelle (MNEF ou SMER),
- un formulaire d'inscription à une activité physique et sportive pratiquée à l'Association sportive de la fac ou au SUAP

● Ce qu'il faut ajouter au dossier :

- le bac ou « collante »,
- la photocopie certifiée conforme du baccalauréat,
- une fiche individuelle d'état civil,
- photos d'identité,
- enveloppes timbrées éventuellement,
- une autorisation du père ou de la mère pour les étudiants mineurs,
- un extrait de naissance pour les étudiants étrangers,
- une justification de l'activité professionnelle pour les étudiants salariés.

En déposant ton dossier, tu dois régler les droits d'inscription **par chèque** ou mandat-poste à l'ordre de « Monsieur l'Agent-comptable de l'Université de... ». Prévoir des timbres.

LES FRAIS D'INSCRIPTION COMPRENENT

- les droits d'inscription (112 F),
 - des droits divers d'inscription (bibliothèque universitaire, activités sportives, médecine préventive) (environ 50 F).
- Remarque : ces chiffres ne sont qu'une indication.
- la Sécurité sociale étudiante.

Si tu as moins de 20 ans, tu es normalement couvert par les parents (sauf cas particulier : enfants d'artisans, etc.) tu n'as donc besoin ni de la Sécurité sociale étudiante, ni d'une mutuelle.

Si tu as 20 ans dans l'année, ou plus, l'adhésion à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire en règle générale.

Les droits de Sécurité sociale étudiante se paient à l'inscription (115 F l'an dernier).

- la cotisation à une mutuelle. Là, ça dépend de tes besoins, essentiellement si la mutuelle de tes parents continue à te couvrir ou pas.

Si tu as des problèmes pour remplir ton dossier, adresse-toi aux copains de l'UNEF : ils portent un badge « délégué UNEF ».

A la sortie de l'inscription, tu as ta carte d'étudiant.

2 - L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE :

Dans les facs où les enseignements sont par U.V. (Unités de Valeur) il faut que tu fasses ton inscription pédagogique.

Elle a lieu au secrétariat de l'UER (Unité d'Enseignement et de Recherche) où tu désires suivre tes études.

Quelles questions se posent à toi ?

● Le choix de tes U.V.

Tu dois choisir un certain nombre de matières qu'on appelle Unité de Valeur.

- les U.V. obligatoires,
- les U.V. optionnelles que tu choisis.

● Le choix du mode de contrôle des connaissances

Deux types de contrôle :

- le contrôle continu,
- l'examen terminal.

● **Le contrôle continu** : mode de contrôle qui se fait tout au long de l'année sous forme de travaux personnels, de partiels semestriels, d'oraux.

La moyenne de toutes les notes permet l'obtention ou non de l'unité de valeur. Cette forme de travail et de contrôle permet d'accumuler un certain nombre de notes qui donnent plus

de possibilités à l'étudiant de se rattraper, en travaillant régulièrement.

● **L'examen terminal** : c'est sans nul doute plus difficile d'obtenir son année en passant toutes ses U.V. en examen terminal qui a lieu en juin. On est obligé de réviser tout en même temps. Il y a peu de possibilités de se rattraper car dans la plupart des cas il n'y a que deux notes voire une seule par matière. Cette forme de contrôle est bien souvent celle que prennent les étudiants salariés qui ne peuvent pas assister aux cours et aux T.D. durant l'année.

Un conseil : ne pas attendre le mois de mai pour se mettre au travail mais essayer, tout au long de l'année de se tenir au courant, de se procurer des notes de cours, des photocopies...

Dans beaucoup de facs, parce que l'administration ne le fait pas, l'UNEF édite des photocopies de cours, des annales d'examen... Renseigne-toi à l'UNEF dans ta fac

Quelques points à souligner :

- 1) Dans certaines facs, il faut s'inscrire pour passer l'examen. Cette inscription a lieu en janvier-février pour la session de juin ;
- 2) Il existe deux sessions d'examens juin et septembre ;
- 3) **Pour les boursiers** ils n'ont pas à payer les droits d'inscription. Pour en être exonéré, il faut s'inscrire en apportant l'avis d'attribution

de bourses.

Si tu ne l'as pas, il faudra se faire rembourser au service des bourses, dans l'année.

Quand on redouble, le maintien des bourses est loin d'être automatique. Pour mettre tous ces atouts de son côté, il faut absolument se présenter aux deux sessions et à toutes les épreuves.

3 - EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION :

Pour des cas difficiles, le président de l'université à la possibilité d'exonérer du paiement des droits d'inscription. Il faut lui en faire la demande. Fais-toi appuyer par les élus UNEF que tu trouveras le jour de ton inscription

4 - TON EMPLOI DU TEMPS :

- Les cours magistraux ont lieu pour tous les étudiants à la même heure.
- Les travaux dirigés, les travaux pratiques ont lieu par petits groupes à divers horaires. Tu choisis les horaires qui te conviennent en fonction de tes possibilités. Bien souvent, par manque de T.D., T.P., la possibilité de choix n'est pas grande. Les premiers pénalisés sont ceux qui sont salariés et qui ne peuvent être disponibles, d'autant que les T.D. du soir disparaissent de plus en plus.

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1 - LES BOURSES

En principe, le premier terme est versé à la rentrée. Mais beaucoup de rectorats et de facs prennent du retard. Il faut faire intervenir les élus UNEF en cas de difficulté. On le retire au service des bourses.

2 - LES TRANSFERTS

Il faut demander le transfert de son dossier universitaire au président de l'université d'origine.

- dès la proclamation des résultats si tu es admis à la session de juin,
- avant la mi-octobre dans les autres cas.

En attendant le transfert, une inscription conditionnelle doit être prise dans l'université d'accueil.

3 - LES ÉQUIVALENCES

Il faut en faire la demande au secrétariat de ton université.

Ton dossier sera, en principe, examiné par une commission composée d'enseignants selon l'UER choisie.

4 - DÉROGATIONS

En principe on a 3 ans pour obtenir un DEUG. Pour passer une 4^e année en DEUG (soit tripler une année, soit redoubler les deux ans), il faut faire une demande de dérogation au président de l'université en expliquant les causes, les motifs de la demande. Cette démarche doit se faire dès la fin de la session de septembre.

CALENDRIER DE L'ÉTUDIANT

Septembre/Octobre

LA RENTRÉE

- C'est les premiers cours qui commencent.
- C'est la période où on choisit les horaires de TD, les options, etc.
- Pour mieux commencer l'année, pour se connaître, l'association UNEF organise une réunion d'information, un pot de rentrée, met en place les groupes de travail et de révision, la coop de l'UER.



Novembre/Décembre

- On est en plein travail, déjà les premiers problèmes apparaissent.
- L'association UNEF organise l'action. Dans le même temps, elle prépare les élections universitaires. On vote pour élire nos représentants au conseil de l'UER.



Fin Décembre

15 JOURS DE VACANCES

Pense au «service voyage» de l'association UNEF.



Janvier/Février

LES PARTIELS

N'oublie pas de t'y inscrire!

Viens réviser avec les groupes de travail de l'association UNEF.



Mars/Avril

C'est le moment de faire son dossier de demande de Bourses et de chambre en cité U.

C'est maintenant qu'il faut se battre pour que les bourses augmentent, qu'elles soient mensuelles.



Avril

15 JOURS DE VACANCES



Mai/Juin

LES EXAMENS

Les cours s'arrêtent à la mi-mai. C'est la dernière ligne droite. L'association UNEF tire les dernières annales, les derniers polycopiés, organise la boum de fin d'année.

ET C'EST FINI!



COMMENT TE LOGER ?

Les conditions de logement sont souvent difficiles : les appartements, les chambres à louer sont chers, les chambres en cité universitaire en nombre bien trop insuffisant (en moyenne une chambre pour 30 étudiants). L'une des principales revendications de l'UNEF est la construction d'un nombre important de chambres car les besoins sont énormes dans toutes les villes universitaires et en Région parisienne. D'autre part, nous demandons l'acquisition par les CROUS d'un plus grand nombre d'appartements HLM. Cela, afin de permettre à plus de jeunes issus de familles défavorisées de rentrer en fac et de poursuivre leurs études.

1. LA DEMANDE POUR CHAMBRE EN CITÉ

FAIRE UNE DEMANDE AU CROUS qui dépend de son académie, avant la fin mai. Des prolongations vont jusqu'à juillet.

• Attention : Les cités-U de Paris-intramuros sont réservées aux étudiants de deuxième et troisième cycle, mais si tu études à Paris, tu peux avoir une chambre dans le CROUS de Versailles ou de Créteil.

Réclamer un dossier en écrivant au CROUS. Joindre une enveloppe 23 x 32 timbrée à 2,50 F.

Si ton dossier a été déposé tardivement ou si il a été refusé à la première commission d'admission, tu peux être mis sur la liste d'attente.

POUR ÊTRE ADMIS

Il faut être bénéficiaire du CROUS, et répondre à différents critères :

- la situation sociale des parents,
- l'éloignement du domicile (au-dessus de 50 km, l'étudiant devient prioritaire;
- pour une réadmission, les résultats

universitaires comptent. Il faut justifier d'un succès durant deux ans, — l'âge limite est de 26 ans, 35 ans pour les étudiants étrangers.

L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis d'une **commission** où siègent les **élus UNEF au CROUS**, les élus FRUF (syndicats des résidents) aux conseils de Résidence. Dans ces commissions, nous combattons l'arbitraire, la remise en cause du caractère social du recrutement, nous défendons chaque dossier en tenant compte de la situation sociale de l'étudiant.

Pour te défendre, adresse-toi à la :
**Fédération des Résidences
Universitaires de France (FRUF)**
R.U.A., D 7, 92160 Antony
Tél. : 661.33.04, poste 693

LA VIE A LA CITÉ

Pour ne pas rester isolé, dès que tu arrives à la cité, contacte la FRUF. Le but de l'association FRUF de la cité est d'organiser et d'animer la vie collective de la cité, de défendre les résidents.

• **Pour animer la cité**, la FRUF organise des clubs (photo, discothèques...), des ciné-clubs, ouvre des foyers...

• **Se défendre à la cité**, la vétusté des locaux, le manque de crédits, les hausses permanentes des loyers ont obligé les résidents à lutter tout le long de l'année.

La FRUF a mené ces luttes, en faisant signer des pétitions, en organisant des rétentions de loyers pendant plusieurs mois.

• Dans toutes les cités, il existe des **conseils** ou des **comités de résidents**. Ce sont des conseils consultatifs composés pour une moitié de représentants de l'administration et pour l'autre de résidents élus chaque année.

Cette année, pour protester contre les hausses répétées, les étudiants ont voté à 60 % pour les listes présentées par la FRUF.

2. LES AUTRES POSSIBILITÉS DE LOGEMENT

• LES FOYERS

Les foyers proposent soit l'hébergement simple, soit la demi pension, soit la pension complète.

D'une manière générale, les réservations s'effectuent dès le mois d'avril.

Dans la Région parisienne, il existe de nombreux foyers de jeunes travailleurs accessibles également à des étudiants.

Voici quelques adresses :

ALJT

(Association pour le logement des jeunes travailleurs)
12-14, rue de l'Église, 75015 Paris
Tél. : 577.88.63

Pour résider, être pourvu d'un emploi régulier ou poursuivre des études n'ouvrant pas droit au CROUS.

CLJT

(Centre de logements des apprentis et jeunes travailleurs de la Région parisienne)
1, rue Royer-Collard, 75005 Paris
Tél. : 329.38.10

Ouvert aux étudiants salariés à mi-temps.

UFJT

(Union des foyers de jeunes travailleurs)
46, rue Decamps, 75016 Paris
Tél. : 503.12.00

L'UFJT édite une brochure donnant la liste des foyers (4,40 F).

Pour se procurer la liste de tous les foyers d'étudiants(es) de la Région parisienne, écrire à :

UNEF

72, rue de Clichy, 75009 Paris

• CHEZ LES PARTICULIERS

Il s'agit là des chambres ou d'appartements en location. Trouver ce type de logement demande souvent du temps et de la patience. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment.

Pour faciliter les recherches, tu peux t'adresser à ton CROUS qui possède normalement un service logement qui reste en principe ouvert pendant l'été.

L'UNEF met à la disposition des étudiants, dans chaque ville universitaire, un service logement local avec un fichier d'offres de chambres, d'appartements, de studios de particuliers loués sans frais d'agence.

Ce service est assuré par des étudiants syndiqués bénévoles. La consultation du fichier est de 10 francs.

QUELS SONT LES DROITS DES LOCATAIRES ?

Une nouvelle loi concernant les droits des locataires a été votée le 10 juin 1982. Elle est plus connue sous le nom de loi Quilliot (du nom du ministre). Les quelques points ci-dessous précisent un peu les choses.

• **Le contrat de location.** Un contrat écrit est obligatoire. Deux types de baux sont possibles : un bail de six ans renouvelable par période de trois ans qui permet au propriétaire du logement, chaque année à une date fixée dans le contrat, de reprendre l'appartement pour l'occuper lui-même ou y mettre quelqu'un de sa famille (ascendant ou descendant). Un bail de trois ans « rigide » dans lequel le propriétaire ne peut exercer ce droit. Le locataire peut dans les deux cas résilier le bail sans raison à chaque fin d'année du contrat ou à tout moment pour raisons familiales, financières, personnelles, professionnelles ou de santé.

Le préavis est de trois mois et a lieu par lettre recommandée avec accusé de réception ou par huissier.

Avant de s'engager, il est nécessaire de prendre la précaution de déterminer le secteur locatif du logement. C'est

important pour le prix. 3 secteurs sont définis par la loi.

- Secteur I : Logement compris avant le 1^{er} septembre 1948.
- Secteur II : Logement HLM.
- Secteur III : Logements non réglementés.

Logement ancien avec baux de six ans. Logement neuf (sauf ceux ayant bénéficié d'une aide de l'État).

• **L'assurance** : Le locataire n'a aucune obligation légale de souscrire une assurance sauf si elle est stipulée sur le contrat de location qu'il a signé. Il est préférable d'en prendre une. Elle met à l'abri des coups durs : vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile.

Cette précaution n'est pas utile si le propriétaire a fait préciser dans le contrat que son assurance s'étendait aux locataires.

• **L'état des lieux** : Il doit être établi en présence du locataire par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observations du locataire et la signature des deux parties. Un exemplaire doit être remis au locataire. Depuis la loi Quilliot, les frais d'huissier sont à partager entre le locataire et le propriétaire.

• **La reprise** : Avant de payer une reprise, il faut exiger du locataire les factures des travaux qu'il déclare avoir effectués car seules les reprises justifiées sont autorisées.

• **Le dépôt de garantie des locataires** : Caution que demande souvent le propriétaire au locataire qui entre dans un logement. Ce dépôt ne peut pas dépasser le montant de deux mois du loyer principal (charges non comprises). Ce dépôt doit être restitué au locataire dans un délai maximal de 3 mois à compter de son départ.

Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise, ni exiger une remise en état du logement ; cependant, des déductions peuvent être faites si il y a lieu.

• **Réparations et travaux** :

- Les réparations nécessitées par le

maintien en bon état du logement sont à la charge du propriétaire (murs, portes, fenêtres, peinture, grosse plomberie...).

- Par contre, l'entretien courant et les petites réparations sont à la charge du locataire.

• **Expulsions** :

Un congé n'est pas une expulsion.

Le locataire qui reçoit congé de son propriétaire par lettre ou par acte d'huissier n'est pas obligé de partir. En effet, nul ne peut être expulsé sans jugement de tribunal.

Pas d'expulsion sans jugement.

Le propriétaire qui a donné congé est tenu de le faire valider par le tribunal d'instance.

Si le juge prononce cette validation, le locataire peut être expulsé.

Même si l'occupant n'a jamais été locataire et a pénétré illégalement dans le logement, il ne peut pas être expulsé sans jugement.

Entre le 1^{er} décembre et le 15 mars de chaque année, aucun jugement d'expulsion ne peut être exécuté par la force publique.

• **Ce que tu dois savoir sur les impôts locaux** :

En principe, tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye. Cependant, il est possible de se faire dégrever en menant une action auprès de la mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrevement en expliquant la situation d'étudiant à la mairie de ton domicile.

Pour tout problème concernant le logement, tu peux t'adresser à la :

CNL

(Confédération nationale du logement)

Tél. : 857.04.64 ou 702.96.20



LES CROUS

Tout au long de ce guide, tu as trouvé une adresse répétée, celle du CROUS. C'est que celui-ci tient un grand rôle dans notre vie.

COMMENT BÉNÉFICIER DES SERVICES DU CROUS

Pour bénéficier des services du CROUS il faut avoir sa carte.

Comment obtenir sa carte.

Pour l'obtenir il te faut :

- être étudiant(e) dans une université ou une école ou une section d'enseignement agréé par la sécurité sociale,
- être âgé(e) de moins de 26 ans,
- avoir eu un succès scolaire ou universitaire dans les années précédentes,
- ne pas occuper un emploi rémunéré dont le salaire est supérieur à celui de l'indice 254 de la fonction publique (3 150 F au 1^{er} janvier).

Pour l'avoir il te faut aller au CROUS, 7, rue des Salenques : tu y rempliras un questionnaire : de plus tu dois fournir 2 photos, un certificat de scolarité ou ta carte d'étudiant, ta carte de sécurité sociale.

Pour la carte diététique, les conditions sont les mêmes que pour la carte du CROUS mais il te faut fournir en plus un certificat médical délivré par la MPU.

LES SERVICES DU CROUS

Si le CROUS gère les restaurants et résidences universitaires, c'est aussi un ensemble de services.

• Service logement :

Le CROUS possède un fichier de propriétaires proposant des chambres, des meublés, mais aussi des appartements.

• Service d'accueil pour les étudiants étrangers.

Ce service assure l'accueil des étudiants étrangers en les renseignant sur les différentes démarches à accomplir notamment.

• Le service de liaison étudiants entreprises.

Théoriquement, le SLEE est là pour favoriser les relations étudiants-entreprises par exemple pour la recherche de stage.

Malheureusement, comme la plupart des services du CROUS, il n'a pas les moyens financiers correspondant aux besoins.

Alors utilise-le à plein, c'est le moyen d'avoir des crédits supplémentaires. Si tu veux un stage, organiser une visite d'entreprise, contacte tes élus UNEF.

D'autre part, en général, ce service a en parallèle un fichier d'emploi temporaire donc des petits jobs !

• Fonds de solidarité universitaire

Il est géré par le CROUS. Tu peux en bénéficier dans le cas de difficultés financières en faisant appel aux assistantes sociales de ta fac ou au service général des assistantes sociales.

Ce qui caractérise ce fond, c'est les séquelles du passé : 0 % d'augmentation en 1978, 2 % en 1979, 0 % en 1980, ça pèse.

Des mesures, depuis mai 1981, ont été prises. C'est positif, mais encore insuffisant pour redonner à ce service toute sa valeur et son efficacité.

• L'office du Tourisme Universitaire.

Comme son nom l'indique, l'OTU est un organisme de tourisme en direction des étudiants, géré par le CROUS. C'est au siège de l'OTU que tu peux te faire faire une carte internationale d'étudiant : l'OTU organise aussi des voyages, des séjours en France ou à l'étranger.

A l'OTU, tu peux retirer des billets BIGE (réduction de 25 % sur les tarifs de la SNCF à certaines heures).

• Le service social :

Où tu peux contacter des assistantes sociales, qui peuvent t'aider à résoudre tes problèmes de logements, financiers...

Quand on est étudiant, le CROUS n'est donc pas une chose à prendre à la légère, d'autant plus que tu peux toi-même intervenir pour développer les services.

En effet, malgré les apparences, le CROUS n'est pas une administration comme les autres.

Si tu as un problème grave de logement... Prends contact avec les élus UNEF-FRUF-UGE nous irons ensemble voir une assistante sociale pour trouver une solution.

Info

Tous ces services se trouvent, sauf cas d'exception, au siège du CROUS de ta ville.

LE CROUS COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Il est dirigé par un Conseil d'Administration comprenant autant d'élus étudiants que administratifs. Les élections des représentants ont

lieu tous les 2 ans.

Les dernières ont eu lieu en décembre 1982. L'UNEF, la FRUF et l'UGE ont fait 33 % des voix nationalement ils sont MAJORITAIRES gage de confiance et d'efficacité.

LES ÉLUS UNEF - FRUF - UGE S'ADRESSENT A TOI :

Nous sommes administrateurs à part entière du CROUS. Cela veut dire que notre rôle peut être très important :

Nous représentons les étudiants dans les commissions d'admission en résidence, les commissions d'attribution du FSU, etc.

Où en est le CROUS ?

Pendant des années, la part de l'État dans le

Service d'Aide Sociale aux étudiants a diminué. Depuis deux ans une certaine amélioration s'est faite sentir.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ça ne suffit pas !

Quelques schémas seront plus clairs qu'un long développement.

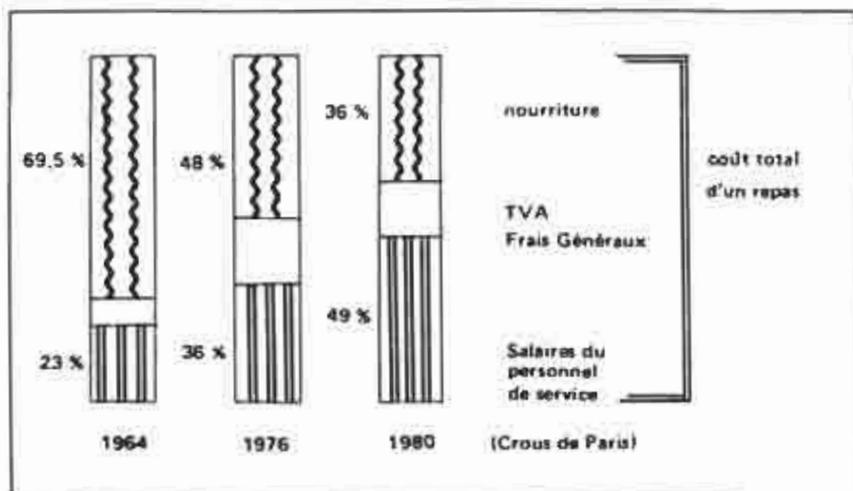
1 - Taux d'augmentation des subventions de l'État.

POSTES		74	75	76	77	78	79	80	81
Fonds de Solidarité		4,4	2,6	2	0	2,9	2	0	20
Activités culturelles		10,4	4,8	0	0	0	17,3	0	6
Service Liaison Étudiants Entreprises		9,6	4,4	0	0	0	12,6	0	0
Activités Médico-Sociales		0	0	7	0	24,9	5,5	0	17
Entretien Équipement		12,5	5,6	9,7	0	0	15,6	0	54
Cités-Universitaires		13,9	1,8	83	35	20,8	18,4	16,5	16,3
Restaurants Universitaires		12,8	8,6	7	14,8	13,2	7,6	10,4	
Indice des Prix	INSEE	15,2	9,6	9,9	9	9,7	11,8	13,6	
	C.G.T.	17,4	14,2	12,6	11,2	12	13,1	15,6	

ŒUVRES UNIVERSITAIRES : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT POUR LES
DIFFÉRENTS POSTES D'ACTIVITÉ DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CROUS)



2 - Part de la nourriture dans le coût total d'un repas.



ŒUVRES UNIVERSITAIRES : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA NOURRITURE.

Coût total car étudiant tu verse une somme, l'État la même chose, l'ensemble des deux donnant le coût total du repas.

Là où le bât blesse (cf tableau) c'est qu'en 1964 le salaire du personnel représentait 23 %, alors qu'actuellement il dépasse 50 %. Il faut donc que ce personnel, et c'est ce qu'il demande, soit budgétisé (pris en charge par l'État).

C'est une des revendications commune qu'ont les étudiants et les personnels de service.

3 - Évolution de la redevance en cité-U :

En 1975-1976 la part d'une chambre dans une bourse de 6^e échelon représentait 30 %, l'an dernier elle était de plus de 43 %.

C'est pour cela que depuis 2 ans, nous avons appelé les étudiants à participer aux actions organisées :

en cité-U :

Rétention des loyers contre l'augmentation

des tarifs. Des milliers de résidents y ont pris part, ce dès le mois de décembre 1981. Nous avons obtenu :

- 1) l'application du blocage des prix aux tarifs universitaires.
- 2) la continuation du blocage au mois de novembre 1982.

Total : un milliard de centimes d'économie pour les résidents.

Au restau U

Pétitions, questionnaires, référendum pour une meilleure nourriture et là encore, dans beaucoup de villes, nous avons obtenu des acquis (ouverture de chaînes supplémentaires). Bien sûr, des problèmes subsistent :

- 1) les loyers de résidence sont encore trop cher,
- 2) la nourriture reste d'une qualité insuffisante.

Il est donc nécessaire, avec les élus UNEF FRUF UGE de continuer d'intervenir.

Si tu as un problème pour acheter un carnet complet, demande à un étudiant de t'en revendre un. Ça se fait couramment.

Comment avoir des tickets de RU (restaurant universitaire) ?

Dans les restaurants, il y a un guichet (en général dans le hall du RU) où l'on peut en acheter.

Cela se vend par carnet de 10 et on ne peut payer qu'en liquide ou compte chèque postal. (Pas bancaire !)

BOURSE

Comment et où faire la demande

Peuvent être candidats à une bourse les élèves de classe terminale de nationalité française ou les étudiants étrangers dont les parents résident en France depuis 2 ans qui désirent poursuivre ou entreprendre des études d'enseignement supérieur.

Les formalités :

a) Les dossiers de demande de bourses doivent être retirés :

— au bâtiment administratif de la fac ou au rectorat,

— dans le courant du mois d'avril et le dossier doit être déposé avant le 1^{er} mai au service administratif de la fac.

b) L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée au candidat par courrier courant juillet et un deuxième courrier est envoyé courant septembre pour une confirmation définitive :

c) Pour le renouvellement des bourses, tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année. La variation des ressources de la famille et les résultats universitaires sont pris en compte.

d) Demande de maintien de bourse : Le redoublement d'une année universitaire est un critère de suppression de bourse. Toutefois, une décision de maintien exceptionnel peut être prise.

Dans ce cas il te faut :

— retirer un dossier de demande au service de la fac, à la rentrée universitaire, dès que tu connais les résultats des examens. Tu dois ramener le dossier rempli au service,

— prendre contact avec une assistante sociale du CROUS sur ta fac. Elles se trouvent au bâtiment de la médecine préventive en général, ou au siège du CROUS et tu prendras un rendez-vous en téléphonant au CROUS. Tu pourras lui exposer tes difficultés financières pour poursuivre tes études,

— aller voir les élus UNEF au conseil d'université de ta fac. Tu peux les contacter sur les chaînes d'inscription à la rentrée ou dans leurs locaux.

22

IMPORTANT : Un dossier déposé qui a été refusé peut être réexaminé en cours d'année si la situation sociale de l'étudiant s'est aggravée. De même, toujours suivant la situation sociale, une bourse peut être revalorisée.

Le redoublement est un critère de suppression de bourse, néanmoins une décision de maintien exceptionnel peut être prise après démarche auprès du président d'université.

Alors au moindre problème contacte tes élus UNEF et agit avec eux !

Les conditions d'attribution

Les bourses de 1^{er} et 2^e cycle sont accordées en fonction des critères sociaux : la bourse a pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

A) LES RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

Pour l'établissement du montant des ressources, ce sont :

a) **Les revenus de la famille**, déclarés l'année précédente à la démarche de bourse, qui sont prises en compte (imprimé 1533 M ou 1534 M de non imposition).

b) **Les revenus de l'étudiant** peuvent être pris en compte dans certains cas :

— étudiant marié dont le conjoint est salarié,

— étudiant ayant fait, pendant deux ans, une déclaration d'impôt distincte de celles de ses parents.

— étudiant marié ou non ayant un ou plusieurs enfants à charge.

ATTENTION :

L'octroi d'une bourse exclut la possibilité pour l'étudiant d'exercer une activité rémunérée. Toutefois une dérogation à cette règle est autorisée en faveur des étudiants chargés d'un service partiel (moins de 20 h par semaine) de surveillance ou d'enseignement.

B) LA SCOLARITÉ DE L'ÉTUDIANT :

Est également étudiée pour l'attribution de la bourse. L'étudiant doit avoir passé avec succès les examens préparés et entrer dans l'année supérieure. En cas d'échec il ne faut pas hésiter à faire une démarche de maintien.

Montant et barème

Les bourses sont attribuées selon 9 échelons qui dépendent du montant des ressources et du nombre de points à charge additionnés qui correspondent à des critères sociaux définis (voir tableau 1).

MODE DE PAIEMENT :

Il se fait en 3 mandats trimestriels que tu pour-

ras retirer au service d'accueil de ta fac en présentant ta carte d'étudiant.

Il faut gagner, donc intervenir, pour que le premier terme soit payé dès la rentrée car souvent il est attribué au mois de décembre alors que la rentrée... se fait en septembre, octobre, l'objectif était une « mensualisation ».

Là encore, l'élu UNEF FRUF UGE, c'est plus qu'utile.

TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

Famille avec un enfant à charge (l'enfant à charge est évidemment l'étudiant candidat boursier)	9	étudiants dans l'enseignement supérieur	2
Candidat boursier pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1	Enfant atteint d'une incapacité permanente non pris en charge à 100 % dans un internat	2
Candidat boursier dont le domicile habituel est éloigné de plus de 30 km de la ville universitaire	2	Ascendant à charge au foyer, atteint d'une infirmité grave ou d'une affection de longue durée reconnue par la caisse d'assurance maladie	1
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	2	Candidat boursier souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide d'une tierce personne	1
Père, mère ou conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée ou atteint d'une invalidité d'au moins 80 %	1	Étudiants provenant des départements d'OM qui doivent poursuivre leurs études en métropoles	1
Pour chaque enfant à charge à partir du deuxième	1	Père et mère tous deux salariés	1
Pour chaque enfant étudiant dans l'enseignement supérieur, y compris le candidat boursier, dans le cas des familles ayant au moins deux enfants		Candidat marié dont les ressources du conjoint sont prises en compte	1
		Pour chaque enfant à charge du candidat	1

Exemple :

Pour une famille, ayant 4 enfants à charge dont 2 étudiants dans l'enseignement supérieur et dont les deux parents travaillent comme salariés, si le revenu perçu en 1981 s'est élevé à 57 600 F, le calcul s'opérera de la façon suivante :

Ressources

Revenus de la famille	57 600
Déduction des frais professionnels (10 %)	— 5 760
	51 840
Déduction de 20 %	— 10 368
	41 472
arrondis à	41 400

Charges

Famille avec un enfant à charge	9
3 enfants à charge à partir du 2 ^e	3
2 ^e enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur	2
Père et mère tous deux salariés	1

15

Le barème indiquant que, pour 15 points de charge, une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 74 600 F.

Tableau barème

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15
Plafond des ressources au-dessous duquel une bourse pourra être accordée	44 700	49 600	54 700	59 600	64 600	69 600	74 600

16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
79 500	84 600	89 500	94 500	99 500	104 500	109 400	114 500	119 400	124 400	129 300

Année universitaire 1983-1984

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU BARÈME

Bourses	Points charges	9	10	11	12	13	14	15
9 ^e échelon nouveau		26 500	29 400	32 400	35 300	38 300	41 200	44 100
8 ^e échelon nouveau		28 500	31 600	34 800	38 000	41 100	44 300	47 500
7 ^e échelon nouveau		32 200	35 900	39 500	43 000	46 700	50 200	53 900
6 ^e échelon nouveau		34 200	38 000	41 700	45 500	49 400	53 200	57 000
5 ^e échelon nouveau		37 000	41 200	45 300	49 400	53 500	57 700	61 800
4 ^e échelon nouveau		38 800	43 100	47 400	51 700	56 100	60 300	64 600
3 ^e échelon nouveau		40 800	45 400	50 000	54 600	59 000	63 600	68 200
2 ^e échelon nouveau		42 500	47 400	52 000	56 900	61 600	66 200	71 100
1 ^e échelon nouveau		44 700	49 600	54 700	59 600	64 600	69 600	74 600

Bourses spéciales

A) LES BOURSES A TAUX RÉDUIT ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15 % le taux de plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5, 10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes que pour les autres bourses.

B) LES BOURSES DE 3^e CYCLE. Elles sont attribuées en fonction de critères universitaires et de recherche pour les DCA.

• Allocation d'étude :

Réservée aux étudiants préparant un DEA, elle est attribuée en fonction des résultats universitaires, des études effectuées, sur proposition des présidents d'Université. Le dossier de demande est à rendre avant le 1^{er} octobre de chaque année au rectorat ou au service de la fac.

• Bourses d'agrégation :

Attribuées aux étudiants qui s'engagent à se présenter au concours, elles sont renouvelables en cas d'échec, sur avis favorable du président du jury. Il faut toutefois que le candidat se soit au moins présenté aux examens. Dépôt des dossiers au service de la fac avant le 1^{er} octobre.

Bourses et allocation de recherche :

Concernant les étudiants qui préparent une

thèse de 3^e cycle.

Allocation de recherche de la DGRST :

Depuis 1976, les allocations de la DGRST (Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique) ont remplacé les allocations de 2^e année et de 3^e cycle allouées par le ministre des Universités.

Conditions d'attribution : Les critères de ressources ne sont pas pris en compte, il faut :
— commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA,
— avoir effectué son service national,
— être âgé de moins de 25 ans (dérogation jusqu'à 30 ans),
— demander le dossier au service responsable du 3^e cycle sur la fac.

Adresse utile : DGRST - 35, rue St-Dominique, 75007 Paris. Tél. : 556.32.50.

C) LES BOURSES RÉGIONALES.

Dans certaines villes ou départements, il est possible, en déposant un dossier, d'obtenir une bourse de la ville, du département.

Pour avoir cette aide plus ou moins importante, renseigne-toi auprès de la mairie de la ville d'origine ou de ta ville universitaire.

D) LES PRÊTS D'HONNEUR : Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante pour

D'ATTRIBUTION DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
47 100	50 100	53 100	55 900	58 900	61 900	64 900	67 800	70 700	73 700	76 700
50 600	53 800	57 000	60 100	63 300	66 500	69 600	72 800	76 000	79 100	82 300
57 400	61 000	64 600	60 200	71 900	75 400	79 000	82 600	86 200	89 800	93 400
60 700	64 500	68 400	72 200	76 000	79 800	83 600	87 400	91 200	95 000	98 900
65 900	70 000	74 100	78 300	82 400	86 500	90 600	94 800	98 900	103 100	107 200
69 000	73 200	77 600	81 900	86 300	90 500	94 900	99 200	103 500	107 800	112 200
72 800	77 400	81 800	86 400	91 000	95 600	100 000	104 600	109 200	113 800	118 200
75 700	80 600	85 300	90 100	94 800	99 500	104 300	109 000	113 800	118 500	123 300
79 500	84 600	89 500	94 500	99 500	104 500	109 400	114 500	119 400	124 300	129 300

NOTE : Les revenus pris en compte doivent être arrondis à la centaine de francs inférieure.

pour les étudiants en difficulté financière même si leur montant est inférieur à celui des bourses. Ils peuvent varier entre 2 500 F et 10 000 F par an.

Attention : Bourses et prêts d'honneur ne peuvent être cumulés. Le prêt annuel est renouvelable. La réussite des études n'est pas une condition sine qua non seuls les critères sociaux sont déterminants. Les retraits et dépôts des dossiers s'effectuent courant avril-mai au rectorat ou au secrétariat de ta fac.

Les élus étudiants siègent dans les commissions d'attribution. N'hésite pas à les contacter dans leurs locaux sur les facs pour qu'ils puissent mieux défendre ton cas.

E) LE FSU : Les Fonds de Solidarité Universitaires dépendent directement des œuvres universitaires du CROUS.

Tout étudiant en difficulté financière, peut bénéficier d'une aide du FSU, quelle que soit sa nationalité.

Tu dois t'adresser à l'assistante sociale du CROUS de l'Université et contacter les élus AGET-UNEF de ta fac. Ils peuvent t'aider !

Le FSU fournit une allocation de dépannage immédiate de 400 F maximum puis une aide plus substantielle de 1 700 F et maximum de 3 000 F.

Le FSU pratique également des avances sur bourses.

L'aide sociale est insuffisante :

☆ les propositions de l'UNEF ☆

★ ★

Chaque étudiant peut le constater aujourd'hui aucune bourse ou allocation d'étude ne permet de vivre tout en faisant ses études, ce qui oblige souvent l'étudiant à se salarier.

De plus le nombre de bourses attribuées chaque année reste très insuffisant par rapport à la demande des étudiants ayant droit à cette bourse.

Le nombre de boursiers est en baisse constante depuis 1974.

Depuis le 10 mai 1981, des mesures ont été prises notamment par une aide au 6^e échelon ainsi que l'attribution d'un échelon supplémentaire pour les boursiers de BTS et d'IUT.

Néanmoins le passif est tel qu'il faut que des moyens extraordinaires soient débloqués. En ne prenant référence que 1975-1976, si les

bourses avaient suivie l'indice INSEE du coût de la vie, les bourses du 6^e échelon devraient, cette année, avoisiner 1 300 F.

L'aide sociale doit être augmentée car c'est une condition pour permettre à plus d'étudiants défavorisés de continuer et réussir leurs études.

Pour atteindre les objectifs que se fixe la nouvelle loi d'orientation dans ce domaine, l'UNEF a des propositions :

→ une forte augmentation des bourses, de 20 % qui porterait le 6^e échelon à 1 500 F mensuel.

→ une augmentation du nombre de boursiers de 20 % pour répondre à la demande réelle.

→ un blocage des tarifs en cité U et restaurant U.

Pour nous permettre de mieux te défendre dans toutes les instances où cela est possible, tant pour l'obtention, la revalorisation, le maintien de ta bourse, ou l'obtention d'une chambre universitaire, nous te demandons de remplir cette fiche et de nous la faire parvenir.

Les élus Solidarité Étudiante UNEF.



As-tu fais une demande de bourse ? OUI NON
As-tu fais une demande de résidence universitaire ? OUI NON

Dossier complémentaire de demande de bourse et de chambre en cité universitaire

à détacher et à redonner à un copain sur les chaînes
ou à envoyer à UNEF, 72, rue de Clichy, 75009, Paris
(joindre une enveloppe timbrée pour la réponse)

NOM _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu _____
Adresse des parents _____

Code postal _____ Ville _____
à _____ km de la ville universitaire

SITUATION SCOLAIRE

Réussite au Bac : OUI NON Série : _____
● Inscription à l'Université : U.E.R. _____ Section : _____
● Examen préparé en 1983-1984 _____
1982 _____
1983 _____

SITUATION SOCIALE

- **Profession du père** _____
Revenu annuel imposable 1981-1982 _____
- **Profession de la mère** _____
Revenu annuel imposable 1981-1982 _____
- **Pour les agriculteurs**, indiquez le montant du forfait, ainsi que le nombre d'ha en propriété et en location, pour les non-salariés, indiquez le montant du forfait : _____
- Le demandeur est-il pupille de la Nation ? OUI NON
- Un des parents est-il en longue maladie ou en congé de longue durée ? OUI NON
- Y a-t-il au foyer un enfant atteint d'une infirmité permanente et n'ayant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée ? OUI NON
- Y a-t-il un ascendant à charge atteint d'une infirmité ou d'une maladie grav OUI NON
 - Nombre d'enfants à charge _____
- Nombre d'enfants déjà dans l'Enseignement supérieur _____
- Autres observations : _____



MNEEF



1^{ère}



**MUTUELLE
ETUDIANT
DE FRANCE**



16, avenue Raspail - 94290 Gentilly



1^{re} MUTUELLE ETUDIANTE de FRANCE

c'est

une garantie à **310 F**

comprenant l'assurance maladie et l'accident.

Elle vous assure une réelle protection.

Elle vous permet de bénéficier de tous les avantages de notre mutuelle.

une garantie à **60 F**

ne couvre que l'accident.

Est limitée aux étudiants de moins de 20 ans, s'ils sont couverts en maladie par la mutuelle des parents.

DE NOMBREUX AUTRES AVANTAGES

(demandez notre brochure)

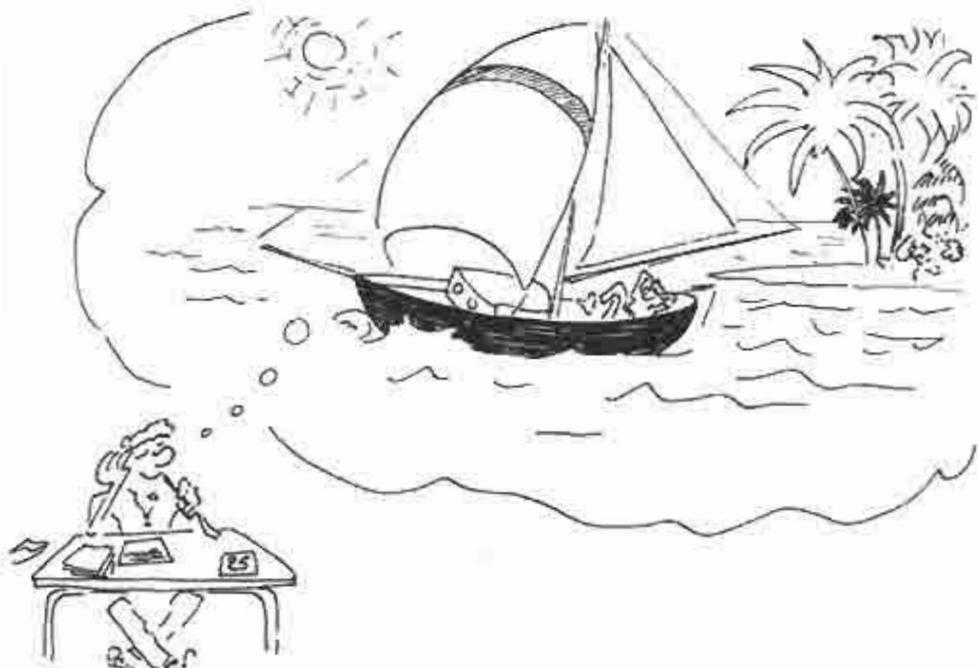
la **MNEF** c'est :

- votre centre de Sécurité sociale
- votre mutuelle
- les services "coups-de-pouce"

• assurance locative • assurance auto-moto • rapatriement sanitaire • prêts bancaires • assurance assistance-études • aides juridiques, etc.

La MNEF, créée en 1948, est au service de tous les étudiants, tout au long de l'année dans toutes les villes universitaires.

16, Avenue Raspail, 94252 GENTILLY CEDEX



DOCUMENTATION CHARBON

Fiches de documentation
Photos • Diapositives
Affiches • Films



CHARBONNAGES DE FRANCE
SERVICE INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES
Tél. 563.11.20 - B.P. 39608 - 75360 Paris Cedex 08

SPECIAL PARIS

LES ETUDES

PARIS I

Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon
75231 Paris Cedex 05
Tél. 329.21.40

PANTHÉON

12, place du Panthéon
Tél. 329.21.40

Administration publique et
droit public interne
(2^e et 3^e cycle) Tél. poste 552

TOLBIAC

90, rue de Tolbiac
75634 Paris Cedex 13
Tél. 584.11.66
ou 583.22.03

• Economie - Tél. 584.11.66 p. 388

• Art et archéologie (1^{er} cycle)
Tél. 584.11.66 - p. 349

• Géographie (1^{er} cycle)
Tél. 583.22.03 - p. 332

• Histoire (1^{er} cycle)
Tél. 583.22.03 - p. 349

Philosophie (1^{er} cycle)
Tél. 584.11.66 - p. 332

• Institut de démographie
Tél. 584.11.66 - p. 352

• Langues appliquées
Tél. 584.33.66 - p. 373

3, rue Michelet
75006 Paris
Tél. 326.94.14

• Art et archéologie

162, rue St-Charles
75015 Paris
Tél. 578.61.30

• Arts plastiques

SORBONNE

17, rue de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. 329.12.13

• Economie + gestion
Tél. Poste 38.26

• Histoire (2^e cycle)
Tél. Poste 36.43

• Philosophie (2^e cycle)
Tél. Poste 34.68

• Sciences politiques
Tél. Poste 38.06 et 38.08

PARIS II

12, place du Panthéon
75251 Paris Cedex 05
Tél. 329.21.40

PARIS III

17, rue de la Sorbonne
75230 Paris Cedex 05
Tél. 634.01.10

• PANTHEON

12, place du Panthéon

• ASSAS

92, rue d'Assas

Centre Censier

13, rue de Santeuil
75231 Paris Cedex 05
Tél. 570.12.90

INLCO (langues O)

94, avenue d'Asnières
92600 Asnières
Tél. 733.42.20

SORBONNE

1, rue Victor Cousin
Tél. 329.12.13

• Economie

• Droit

• Institut d'allemand
Asnières - Tél. 733.42.20

• Ecole supérieure d'interprètes
et de traducteurs
Tél. 505.14.10 p. 4206

• Etudes ibériques - Tél. 633.55.37

• Linguistique générale et appliquée
Tél. 033.16.80

• Etudes théâtrales (Censier)
Tél. 570.12.90 p. 410

• Italien et Roumain (Grand Palais)
pour le 1^{er} cycle, Centre Censier.
Tél. 570.12.90 p. 332

• Langues et civilisations latino-
américaines. Tél. 222.35.93

• Langues et civilisations de l'Orient.
Tél. 570.12.90 p. 489

• Littératures, langues et civilisations
des pays anglophones pour
le 1^{er} cycle, Centre Censier.
Tél. 570.12.90 p. 392

• Langues et linguistique française
(Centre Censier)
Tél. 570.12.90 p. 311

• Littérature générale et comparée
pour le 1^{er} cycle, Centre Censier.
Tél. 570.12.90 p. 377

• Etudes et recherches cinématogra-
phiques (Centre Censier)
Tél. 570.12.90 p. 419

• Sciences et techniques d'expres-
sion et de communication
Tél. 570.12.90 p. 338

• Etudes juridiques, économiques et
politiques. Centre Censier.
Tél. 570.12.90 p. 420

• Education physique, des sports et
des loisirs. Centre Censier.
Tél. 570.12.90 p. 458

• Institut national des langues et civi-
lisations orientales.
Tél. 260.34.58

PARIS IV
SORBONNE
1, rue V. Cousin
75230 Paris Cedex 05

Grand Palais
75008 Paris
Tél. 225.98.40

Sorbonne
Tél. 329.12.13

Les UER de germanique, slavistique,
italien et roumain

- Latin (p. 3477)
 - Grec (p. 3294)
 - Anglais (Tél. 325.47.75)
 - Civilisation de l'Occident moderne (p. 3637)
 - Histoire (p. 3391)
 - Philosophie (p. 3402)
 - Littérature française (p. 3465)
 - Musique et musicologie (p. 3910)
 - Civilisation de l'antiquité classique (p. 3294)
 - Sciences des religions (p. 3939)
 - Islamologie (p. 3908)
 - Civilisation française (p. 3854)
 - Informatique (p. 3362)
 - LEA (p. 3930)
 - Linguistique
 - Etudes médiévales
 - Art et archéologie
- Tél. 325.50.99

3, rue Michelet
75006 Paris

31, rue Gay Lussac
75005 Paris

- Etudes ibériques et latino-américaines (Tél. 633.55.37)

PARIS V
René Descartes
12, rue de l'Ecole de
Médecine
75670 Paris Cedex 06
Tél. 329.21.77

28, rue Serpente
Tél. 329.12.13

- Psychologie (p. 3536)
- Sciences sociales (p. 3244)
- Sciences de l'éducation (p. 3698)
- Mathématiques, logique formelle (p. 3362)
- Linguistique générale et appliquée (p. 3426)

10, avenue Pierre Larousse
92241 Malakoff

- Droit (Tél. 656.81.66)

Médecine

Cochin (Tél. 320.12.40)
Paris-Ouest (Tél. 741.81.18)
Necker (Tél. 783.33.03)
Saint-Pères (Tél. 260.37.20 p. 4009)
(1^{er} cycle)

Pharmacie :
avenue de l'Observatoire
75005 Paris

Observatoire (Tél. 329.12.06)

1, rue Lacroix
75015 Paris
Tél. 628.55.62

Educations physiques et sportives

143 av. de Versailles

IUT : départements : GEA, carrières de l'information statistique, informatique, carrières sociales

PARIS VI

4, place Jussieu
75230 Paris Cedex 05
Tél. 336.25.25

JUSSIEU

Université scientifique :
maths, mécanique, informatique,
physique, chimie, biologie, biochimie,
génétique, physiologie, zoologie,
sciences de la terre (ces UER se définissent en 2^e cycle)
Le 1^{er} cycle se partage en :
• **SSM** (orientation vers les sciences exactes : maths, physique, informatique)
• **SNV** (orientation vers les sciences naturelles : biologie...)

MEDECINE

- Saint-Antoine (Tél. 341.71.00)
- Pitié Salpêtrière (Tél. 584.11.84)
- Broussais (Tél. 329.21.77)

PARIS VII

2, place Jussieu
75221 Paris Cedex 05
Tél. 336.25.25

JUSSIEU

Sciences : mathématiques, physique, informatique, environnement, chimie, biochimie, biologie
Lettres : anthropologie, géographie, langues et civilisation de l'Asie orientale, sciences des textes et documents, didactique des disciplines

8-10, rue Charles V
75004 Paris
Tél. 274.27.54

Institut d'anglais Charles V

15, rue de Saveuil
Tél. 336.22.39

Sciences humaines et cliniques

MEDECINE

- Bichat (Tél. 263.84.20)
- Lariboisière (Tél. 203.94.26)

PARIS VIII

Avenue de la Liberté
93500 Saint-Denis

- Géographie-Urbanisme
- Histoire-Informatique
- Allemand-Anglais-Arts
- Economie politique
- Langues romanes
- Lettres-Langues orientales
- Psycho-Philosophie
- Droit-Sciences Sociales

PARIS IX - DAUPHINE

Place de Lattre
de Tassigny
75016 Paris
Tél. 505.14.10

- Gestion
- Economie
- Maths

ADRESSES DES LOCAUX UNEF

PARIS I - TOLBIAC - SORBONNE

Salle A401 - 4^e étage - Ascenseur vert

PARIS III - CENSIER

Salle 332 - Tél. 570.12.50 p. 454

PARIS IV - CLIGNANCOURT

Salle 208

GRAND PALAIS - Salle 5 B

PARIS V - DESCARTES

Local rue Serpente

Local rue Malakoff

PARIS VI-VII - JUSSIEU

Bât. K préfabriqué

Tél. 336.25.25 p. 37.45

PARIS VIII - SAINT-DENIS

Bât. administratif (G) 2^e étage

Tél. 821.63.64 p. 16.29

PARIS X - NANTERRE

Bât. F

Tél. 725.92.34 p. 762

PARIS XI - ORSAY

Local AGEO (préfabriqué) près Cité

Bures-Nord

Tél. 941.65.38

Coop - Tél. 941.78.59

PARIS XII - CRETEIL

Local CHU Mondor-Créteil

Tél. 886.11.78 p. 686

Local Saint-Maur - dans le hall

Local Créteil

SANTE Médecine - CHU Villemain

Métro Gare de l'Est

Tél. 203.94.26 p. 447

PARIS XIII VILLETANEUSE

Local Villetaneuse - Bât. Lettres - Salle D 101

Tél. 821.61.70 p. 51.85

Local IUT Saint-Denis - Bât. A salle 208 -

2^e étage

BIBLIOTHEQUES

Dans chaque centre universitaire existe une bibliothèque, parfois des UER ont leur bibliothèque.

Celles-ci sont plus ou moins bien fournies, les horaires d'ouverture sont bien souvent inadaptés pour les étudiants salariés; la plupart sont fermées à 18 heures et le samedi. Il existe également des bibliothèques interuniversitaires.

- Bibliothèque Sainte-Geneviève
Ouverte à tous, inscription préalable.
10 quai du Panthéon 75005 Paris
Tél. 633.05.15.

- Bibliothèque de la Sorbonne
Sciences humaines lettres, pas d'inscription, la carte d'étudiant suffit. 17 rue de la Sorbonne 75236 Paris Cedex 05.
Tél. 329.12.13.
- Bibliothèque Cujas de Droit et Sciences économiques
2 rue Cujas 75005 Paris - Tél. 033.74.44 et 033.79.42.
- Bibliothèque universitaire centrale des étudiants malades
12 rue Boileau 75016 Paris - Tél. 525.26.54.
- Bibliothèque Beaubourg
Centre Beaubourg - ouverte tous les jours de 10 h à 22 h sauf le samedi.

CELLULES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (DES UNIVERSITES DE LA REGION DE PARIS)

PARIS I

90, rue de Tolbiac 75634 PARIS Cedex 13
Tél. 584.11.66 postes 336 ou 356

PARIS II

92, rue d'Assas 75006 PARIS
Tél. 320.12.24
Postes 271 et 276 - Bureau 316

PARIS III

13, rue de Santeuil 75005 PARIS
Tél. 570.12.90 - Bureau 8

PARIS IV

1, rue Victor Cousin 75005 PARIS
Tél. 329.12.13 postes 3922

PARIS V

12, rue de l'Ecole de Médecine 75006 PARIS
Tél. 329.21.77
Postes 574 et 444 - Aile gauche, entresol

PARIS VI

11, quai Saint-Bernard 75005 PARIS
Tél. 329.12.21-336.25.25
Poste 3970 - Bâtiment C, 1^{er} étage, porte 110

PARIS VII

2, place Jussieu 75005 PARIS
Tél. 329.12.21-336.25.25 - Poste 5294
Tour Centrale - 3^e étage, pièce 300

PARIS VIII

3, rue de la Liberté
93526 SAINT-DENIS Cedex 02
Tél. 821.63.64

PARIS IX

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS
Tél. 505.14.10 - Poste 2244

PARIS X

2, rue de Rouen 92001 NANTERRE Cedex
Tél. 725.92.34
Poste 534 ou 536

PARIS XI

Orsay Bâtiment 333 - 91405 ORSAY Cedex
Tél. 941.72.77-941.73.63

PARIS XII

Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. 898.91.44 - Poste 7 - Bâtiment 13

PARIS XIII

Avenue Jean-Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE
Tél. 821.61.70 - Poste 5116

billets

b.i.g.e.

LES BILLETS BIGE SONT EN VENTE
AU SERVICE VOYAGES DE L'UNEF
72, rue de CLICHY - 75 009 PARIS
Tél. : (1) 281 52 12



**PARIS X
NANTERRE**

200, av. de la République
92001 Nanterre Cedex
Tél. 725.92.34

- Anglo-américain
- Allemand-Slav
- Langues romanes
- Géographie-Histoire
- Lettres et Linguistiques
- Philo-Psychologie-Sciences sociales-Sciences éco-Droit

PARIS XI

rue Georges Clémenceau
91405 Orsay Cedex
Tél. 941.67.50

ORSAY

- Sciences exactes et naturelles
- Physique
- Sciences
- Médecine
- IUT départements de :
Mesure physique
Chimie
Informatique

CACHAN

9, av. de la Division Leclerc
94230 Cachan

- IUT : départements :
Génie électrique
Génie mécanique

SCEAUX

54 bd Desgranges
8, av. Cauchy

- Droit
- IUT :
GEA
Techniques de commercialisation

PARIS XII

Val de Marne
Avenue du Gal de Gaulle
94010 Créteil
Tél. 898.91.44

CRETEIL

(même adresse)

- Médecine
- Lettres
- Sciences humaines
- S.N.V.
- A.E.S.
- IUT :
Génie électrique
Mesures physiques
Biologie appliquée
Techniques de commercialisation

ST-MAUR

- Droit
- Sciences éco.

PARIS XIII

(Paris-Nord)
Avenue
Jean Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE
Tél. 822.04.42

- Maths-Droits
- Sciences politiques
- Sciences économiques
- Lettres
- Sciences humaines
- Sciences de la communication

- IUT Villetaneuse : départements
Informatique
CJJ
GEA

- IUT St-Denis : départements :
GEA
Techniques de commercialisation
Génie mécanique
Mesures physiques

LES CROUS

ADRESSE DES CROUS DE LA REGION PARISIENNE :

CROUS PARIS (les étudiants des universités de Paris I à IX dépendent de Paris) - 39 avenue Georges Bernanos.

CROUS VERSAILLES (les étudiants de Paris X, Paris XI Orsay, Sceaux, Cachan) - Lycée Marcel Roby 78000 St-Germain-en-Laye - Tél. 973.42.80.

CROUS CRETEIL : 81, rue du Pont de Créteil 94100 Créteil - Tél. 885.95.85.

ELUS UNEF DANS LES CROUS :

— PARIS :

WIART Joe Paris VI
BOCCARA Frédéric Tolbiac

— CRETEIL :

GIRAUD Fabrice Créteil
VALBON Antoine Villetaneuse

— VERSAILLES :

NONAT Pascal Nanterre
BLOSSEVILLE Karine Orsay
GENEVIEVE Jean-Pierre Orsay
Tu peux les contacter au 72 rue de Cligny
75009 Paris - Tél. 281.33.11.

LES AUTRES SERVICES DU CROUS :

- **Service liaison étudiant-entreprises** :
— trouve parfois des emplois temporaires ;
— organise l'information sur les débouchés.

• Service social

— Se réduit surtout aux permanences d'assistantes sociales au siège du CROUS mais également quelques demi-journées dans les fachs (renseigne-toi au centre d'information).

• **Voyages** : OTU (Organisation pour le Tourisme Universitaire) une association où siègent les élus UNEF au CROUS pour renseignements et réservations : OTU, 137 bd St-Michel 75005 Paris - Tél. 329.12.88.

CULTURE ET SPECTACLES

Il existe trois centres culturels du CROUS qui offrent leurs services aux étudiants à des conditions avantageuses.

• **Centre culturel de l'Abbaye** : 12 rue de l'Abbaye 75006 Paris - Tél. 354.30.75.

• **Centre culturel Censier** : 3/5 rue Censier 75005 Paris - Tél. 337.93.40 et 41.

• **Maison des Beaux-Arts** : 11 rue des Beaux Arts 75006 Paris - Tél. 354.10.99.

De même le CROUS de Paris propose des billets à prix réduit ; leur liste est publiée chaque mois dans les restau-Us.

Renseignements : CROUS de Paris, 39 av. Georges Bernanos 75005 Paris - Tél. 329.12.43 poste 324 et 323.

ADRESSES UTILES

CENTRE DE SANTE : Le centre de santé est gratuit pour les étudiants assurés sociaux et membres d'une mutuelle, pour les autres, il suffit de payer le ticket modérateur.

Il s'agit du centre Hostater - 24 rue de la Harpe 75005 Paris - Tél. 354.25.60.

M.N.E.F. PARIS - 22 bd Saint-Michel 75005 Paris.

SERVICE MI-SE de la région parisienne. Académie de Paris, annexe du Rectorat - 12 rue Curial 75009 Paris - Tél. 200.67.46.
ARCUEIL Rectorat - 7 rue Ernest Renan 94110 Arcueil - Tél. 657.11.90.

VERSAILLES Rectorat - 45 avenue des Etats-Unis 78000 Versailles.

POUR TOUT PROBLEME DE LOGEMENT

(qui ne dépend pas des CROUS) tu peux t'adresser à la C.N.L. (Confédération Nationale du Logement). Tél. : 857.04.64 ou 702.96.20.

C.N.L. Paris - Tél. 700.96.20

C.N.L. Hauts-de-Seine - Tél. 739.59.12

C.N.L. Seine-St-Denis - Tél. 830.04.00

C.N.L. Val-de-Marne - Tél. 681.21.77

MOUVEMENT POUR LE PLANNING FAMILIAL

2 rue des Colonnes 75002 Paris - Tél. 742.68.53.

• Centre parisien 10 rue Vivienne 75002 Paris - Tél. 260.96.97.

• Centre d'information féminin 69 rue de Varenne 75007 Paris - Tél. 705.33.60.

LA PAIX,



C'EST NOTRE AFFAIRE !

Nous sommes étudiants pour apprendre un métier. Nous voulons réussir nos études, avoir une formation qualifiante et c'est pour cela que nous sommes syndiqués.

Mais quand on voit les problèmes financiers qu'ont les plus défavorisés d'entre nous.

Quand on constate le manque de moyens attribués aux Universités pour former dans de bonnes conditions les futurs cadres que nous sommes.

Quand dans le monde plus de 500 millions d'êtres humains ont faim, que 50 millions en meurent chaque année, que l'analphabétisme touche plus de 900 millions d'individus dans le monde, et que dans le même temps, 500 milliards de dollars sont dépensés dans la course aux armements :

ON SE DIT À JUSTE TITRE QUE CELA NE PEUT PLUS DURER. LA COURSE AUX ARMEMENTS EST UNE COURSE À LA RUINE, IL FAUT DONNER À LA VIE CE QU'ON GASPILLE POUR LA MORT, et pour cela que s'engage par la négociation, la course générale au désarmement ouvrant la route à un monde de paix, de justice et de progrès social.

Négocier à l'Est comme à l'Ouest pour la sécurité des nations et pour le désarmement devienne une réalité.

Partout dans le monde, sur des bases choisies par eux, les travailleurs, les jeunes, les étudiants agissent pour la paix et le désarmement.

En France, l'an dernier cent personnalités d'horizons divers, tant au niveau politique, philosophique que social, ont appelé à une marche pour la paix. 250 000 personnes y ont participé parmi lesquelles les étudiants, avec l'UNEF, y prenant toute leur place.

Un an après, à la veille des négociations de Genève, ces mêmes personnalités soutenues par des milliers d'autres signataires ont appelé à une FÊTE POUR LA PAIX LE 19 JUIN À PARIS.

En participant massivement, en appelant autour de nous à participer à cette FÊTE, nous avons montré notre détermination à vivre dans un monde de paix, à peser sur tous les gouvernements du monde pour que 1983 soit un pas en avant vers le désarmement.

COMMENT TE SOIGNER

Les étudiants sont des individus comme les autres, ils ont le droit et le besoin de se soigner.

Si beaucoup de progrès ont été faits dans le domaine de notre protection sociale, un grand nombre de problèmes subsistent encore pour la plupart d'entre nous.

Les difficultés financières pour beaucoup, la vie morose des cités-U, la nourriture des restau-U, le train de vie effréné des étudiants salariés, tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique.

De plus arriver à comprendre toutes les subtilités de la Sécurité sociale et de la Mutualité, choses nouvelles pour la plupart d'entre nous, complique de façon majeure les formalités d'inscription.

QUI A DROIT A QUOI ?

LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Jusqu'à l'âge de 20 ans, les jeunes qui poursuivent des études sont couverts par la Caisse de Sécurité sociale de leurs parents. Mais, au delà de cet âge ?

— s'ils poursuivent des études secondaires ou s'ils les ont interrompues, ils demeurent ayants-droit de leurs parents jusqu'à l'âge de 21 ans,

— s'ils poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, c'est le régime de Sécurité sociale spécial pour les **étudiants** (SSE) qui prend le relai, **dès le vingtième anniversaire** (ou dès l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les enfants de commerçant ou artisan). l'étudiant devient alors, lui-même **assuré social**.

L'inscription à ce régime est **obligatoire**. Elle se renouvelle tous les ans, pour être valable du 1^{er} octobre au 30 septembre suivant.

La cotisation annuelle « symbolique » est perçue par l'établissement d'enseignement supérieur en même temps que les droits d'inscription. Les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation Sécurité Sociale.

Les remboursements des frais médicaux sont ensuite effectués par le **centre** de paiement mutualiste choisi par **l'étudiant** au moment de son inscription universitaire. choisissez M.N.E.F. !

Il faut savoir que dans un certain nombre de facs, des gens peu scrupuleux, employés sur les chaînes d'inscription, cochent la case de la mutuelle concurrente si vous n'avez pas fait

vos choix.

Alors, soyez vigilant et remplissez correctement votre imprimé Sécurité sociale.

Les prestations Sécurité sociale du régime **étudiant** ne comportent pas d'indemnités journalières pour perte de salaire, puisque **l'étudiant** n'a pas de salaire. Ce régime ne prévoit pas la couverture des maladies professionnelles et ne comporte pas les garanties Invalidité-Décès. Il ne se comptabilise pas pour la retraite.

L'ADHÉSION MUTUALISTE

Sa qualité d'assuré social ne suffit donc pas pour assurer pleinement la sécurité de l'étudiant.

C'est la raison pour laquelle la **MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE** créée dès 1948 par l'UNEF pour gérer le régime **étudiant** a parallèlement développé ses activités mutualistes en faveur des étudiants.

L'adhésion à la MNEF se fait sur les chaînes d'inscription dans les secrétariats des établissements d'enseignement au moment des inscriptions universitaires ou à défaut à la section locale de la M.N.E.F. (une dans chaque ville universitaire) voir les adresses utiles.

Tous les étudiants peuvent adhérer, même lorsque du point de vue Sécurité sociale, ils relèvent d'un autre régime (caisse des parents, du conjoint, régime général...).

Les activités mutualistes développées par la M.N.E.F. sont variées :

- versement de prestations complémentaires à la Sécurité sociale en cas de maladie, quelle que soit la caisse qui est intervenue (celle de l'étudiant ou des parents).
- la possibilité pour l'adhérent assuré social, de recevoir gratuitement, sans avance d'argent l'ensemble des soins et médicaments qui lui sont nécessaires — tant dans le secteur mutualiste que dans les officines pharmaceutiques du département universitaire.
- la couverture complète des accidents provoqués ou subis par l'étudiant, y compris à l'occasion de la pratique d'un sport ou de la conduite d'un véhicule à moteur.
- versement d'un capital décès ou invalidité à la suite d'un accident.

La M.N.E.F. offre également à tous ses adhérents des tarifs préférentiels pour :

- l'assurance habitation, en cité-U, chez l'ha-

bitant ou en appartement.

- l'assurance rapatriement sanitaire dans le monde entier,
- l'assurance deux roues à moteur et surtout auto, très abordable et sans limite d'âge,
- une assurance études, pour le cas où l'étudiant serait dans l'impossibilité de se présenter à son examen,
- plus un service juridique...

Enfin, la M.N.E.F., seule mutuelle étudiante à l'avoir fait, a créé des œuvres mutualistes, à l'heure actuelle en développement, du type centre de santé, bureau d'aide psychologique universitaire, centre d'orthogénie et de contraception, soins infirmiers, cabinet dentaire... qui sont des œuvres adaptées aux étudiants et gratuites pour les adhérents assurés sociaux.

LES LIMITES

Pour bénéficier de la SSE, il faut avoir 20 ans dans l'année, minimum, et 26 ans maximum. Cette limite de 26 ans peut être reculée dans un certain nombre de cas (études de médecine...)

Pour bénéficier de la MNEF, il n'y a aucun âge limite ni inférieur, ni supérieur.

Les étudiants salariés effectuant plus de 200 heures par trimestre sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale, mais ils peuvent par commodité demander que leur dossier soit géré par la MNEF, ce qui permet une seule opération de remboursement (MNEF + SS)

QUELLE MUTUELLE CHOISIR ?

Si l'affiliation à une mutuelle étudiante n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée.

LES MUTUELLES DES PARENTS :

Dans un certain nombre de cas, les étudiants peuvent bénéficier à un tarif préférentiel des services de la mutuelle de leurs parents (comme la MGEN, bénéficiaire B). Mais dans la plupart des cas, la MNEF est largement plus avantageuse que ces mutuelles.

LES SOCIÉTÉS MUTUALISTES ÉTUDIANTES RÉGIONALES (type SMEREP, SMESO, MEP, SMERRA, SMENO...)

Sociétés créées à partir de 1970, dans la foulée des ordonnances de 1967, de façon tout à fait artificielle pour concurrencer la mutuelle organisée par les étudiants : la M.N.E.F.

Leur but avoué a été de créer une division du mouvement mutualiste étudiant sous prétexte de diversifier le choix !..

Ces organismes ne se sont jamais comportés en vraies mutuelles.

Ils n'ont jamais créé d'œuvres pour les étudiants, se bornant à remplir un rôle d'assurance complémentaire.

Ils ont introduit une discrimination par l'argent en substituant à la notion de solidarité, l'individualisme ; en créant des cotisations variables donnant droit à des prestations variables.

Enfin, la gestion de ces sociétés échappe totalement à ses adhérents contrairement à l'esprit mutualiste, un peu la mentalité : « Votre argent nous intéresse ».

LA MUTUELLE

NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

La M.N.E.F. créée par les étudiants dès les premiers jours de la Sécurité sociale, quant à elle, offre, pour une cotisation unique, tous les avantages vus plus haut. La M.N.E.F. a une tradition puisqu'elle rassemble plus des 2/3 des étudiants mutualistes, et elle représente une force dans le mouvement de la mutualité française c'est la seule mutuelle étudiante reconnue par la F.N.M.F.

Pendant de nombreuses années, tant par de grosses erreurs de gestion et d'orientation que par les coups portés par les gouvernements passés, la M.N.E.F. a accumulé des déficits la mettant dans une situation financière délicate.

Cette situation a contraint la M.N.E.F. à augmenter la cotisation mutualiste de 17 %, passant ainsi à 310 F pour l'année 1983/1984. Il est évident que dans le fonctionnement normal d'une mutuelle une augmentation de la cotisation se comprend, les dépenses de santé augmentant elles-mêmes d'environ 17 % pour cette année. Mais à la M.N.E.F., les représentants « Solidarité Étudiante » n'ont jamais pu avoir une connaissance précise de tous les éléments financiers, il n'y a jamais eu possibilité de contrôle. Alors si on peut admettre a priori cette augmentation il nous est difficile de la défendre faute d'éléments.

Cette situation de la M.N.E.F. et plus généralement le déficit du régime étudiant de Sécurité sociale risque également d'entraîner une augmentation de 76 % de la cotisation Sécurité sociale étudiante par le gouvernement qui passera ainsi de 165 F à 290 F !..

À l'heure actuelle, les élus « Solidarité Étudiante » mènent toutes les actions pour empêcher une telle hausse qui aura des effets catastrophiques tant sur le budget des étudiants que sur le risque de démutualisation que de telles hausses ne manqueront pas d'entraîner.

La position de la M.N.E.F. nous semble vraiment trop timorée, mais de plus, contrairement aux espoirs d'ouverture de la Mutuelle qu'avait donné le dernier Congrès, les élus - Solidarité Étudiante - ont par trop l'impression d'une mise à l'écart délibérée de la part de la direction de la M.N.E.F.

Beaucoup reste à faire pour rendre à la M.N.E.F. sa force et sa vitalité, mais seule la M.N.E.F. a les potentialités d'être à nouveau la **Mutuelle de tous les étudiants**. La seule planche de salut pour la M.N.E.F. est de s'orienter résolument vers les principes de **démocratie - gestion - action - réalisation**.

**Alors Adhère à la M.N.E.F. et bats-toi
avec et dans l'U.N.E.F. pour conquérir
le droit à la santé pour TOUS !**

CONTRACEPTION - I.V.G.

1 - LE CONSTAT

Nous sommes tous et toutes concernés par la contraception.

L'évolution des sciences, la lutte de nos mères, des progressistes nous permet aujourd'hui de mieux maîtriser notre vie.

Le problème qui se pose est d'abord **l'information**.

À l'heure où les moyens de contraception sont sûrs et sans danger, où des perspectives intéressantes se dégagent pour l'avenir, le nombre d'étudiantes se préoccupant de leur contraception est en-dessous de tout ce qu'on peut imaginer et le recours à l'interruption volontaire de grossesse est assez important. Et pourtant, il est évident qu'il vaut mieux maîtriser sa vie, son corps que d'avoir recours à l'I.V.G. qui laisse souvent des troubles psychologiques.

2 - LES MOYENS DE CONTRACEPTION

1) La contraception orale :

La pilule est utilisée par 1 femme sur 4.

Il existe plusieurs sortes de pilules, plus ou moins dosées selon les cas. C'est la méthode de contraception la plus utilisée par les jeunes car la plus pratique.

Elle assure un taux de réussite de l'ordre de 99 %.

Pour en disposer, il faut s'adresser à un gynécologue qui fait passer un examen de contrôle (cela permet de dépister les contre-indications possibles). **Elle est remboursée à 100 %.**

Ensuite, il faut refaire un examen, des analyses de sang, tous les ans. **La pilule n'est délivrée que sur ordonnance.**

2) Le stérilet : (ou dispositif intra-utérin)

1 million et demi de femmes portent un stérilet. Le nombre de grossesses sous stérilet est estimé de 1 % à 2 %.

Chez une femme n'ayant pas eu d'enfants, quelque soit le type de stérilet employé, il existe plus de saignements, d'expulsions, d'infections et de grossesses, et c'est pourquoi les gynécologues ne le conseillent pas.

C'est le médecin qui pose le stérilet et qui en suit l'évolution.

3) Les contraceptions locales :

- Les préservatifs,
- Les crèmes et les ovules spermicides. le principe est de détruire en quelques minutes les spermatozoïdes après les avoir immobilisés.

Les spermicides modernes ont une efficacité de plus de 99 %. Ils sont utilisés seuls. Ceux-ci rendent inutile l'utilisation de **diaphragmes**.

4) Les méthodes naturelles :

La méthode de Billing est la plus récente. Elle repose sur l'observation de la glaire cervicale.

5) Les perspectives d'avenir :

- Le **RU 486** interrompt la grossesse et le cycle menstruel. Actuellement deux possibilités d'utilisation sont étudiées : comme contraceptif aux 26 et 27 jours du cycle, ou comme abortif.

valable pour un an et renouvelable.

Eile porte la mention «étudiant» et doit être délivrée dans les meilleurs délais au début de l'année universitaire.

Le récépissé de 3 mois devrait être suivi immédiatement de l'attribution de la carte de séjour.

4. CHANGEMENT DE STATUT

L'étudiant étranger a la possibilité de demander, au terme de ses études, l'autorisation d'exercer en France une activité professionnelle.

ACQUIS

Faisant suite aux revendications de l'UNEF, l'attribution des bourses est étendue pour 82-83 aux **enfants de migrants** résidants en France avec leurs autres enfants à charge depuis au moins 2 ans.

ADRESSES UTILES

Tous les renseignements nécessaires à l'inscription dans une université française sont communiqués :

A l'étranger :

— par les services culturels de l'ambassade de France.

— par les services universitaires des étudiants étrangers et les cellules d'informations et d'orientation des universités ;

— par le bureau de l'information et de l'orientation, ministère de l'Éducation nationale, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris.

● Service national d'accueil des étudiants étrangers :

CROUS de Paris
Avenue Georges-Bernanos
Métro : Port-Royal

● Pour les étudiants d'Afrique francophone, Madagascar et île Maurice :

Office de la Coopération
et d'Accueil Universitaire
69, quai d'Orsay, 75007 Paris

● Pour les étudiants marocains :

BATTEN
Rue des Écoles, 75005 Paris
Tél. : 003.13.95

UNEF - CNDEEF
72, rue de Clichy, 75009 Paris

COMMENT S'INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

A - L'INSCRIPTION DIRECTE

Si vous faites partie d'une des catégories mentionnées ci-dessous :

1. Titulaires baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du baccalauréat par une réglementation nationale, du baccalauréat international ou du baccalauréat franco-allemand.

2. Étrangers venus effectuer en France des études dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre les gouvernements ou défini par une conven-

tion interuniversitaire.

3. Boursiers étrangers du gouvernement français.

4. Boursiers étrangers d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé.

5. Apatrides, réfugiés et, après avis du directeur de l'office français pour les réfugiés et apatrides, ressortissants étrangers n'ayant pas encore obtenu le bénéfice de ce statut.

6. Étrangers s'inscrivant pour la deuxième fois en 1^{er} cycle, ou désirant s'inscrire en 2^e ou 3^e cycle, ou venant suivre un stage dans un laboratoire de recherche.

7. Candidats à une admission dans un établissement recrutant par voie de concours ou sur titres (par exemple : écoles d'ingénieurs, instituts universitaires de technologie).

8. Candidats à la préparation d'un diplôme d'université.

B - LE CALENDRIER DES DATES A RESPECTER

Retenez bien le calendrier des dates à respecter :

Entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier (1) :
Vous devez retirer le formulaire officiel auprès du service compétent (ou le demander par correspondance en langue française) (2).

Avant le 1^{er} février :

Vous devez remettre ce formulaire dûment rempli au service qui vous l'a délivré et justifier des titres requis.

Un récépissé vous sera remis ; vous devez le conserver.

- (1) Précédant la rentrée universitaire.
Pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi.
- (2) Si vous résidez en France, ce formulaire ne pourra vous être délivré qu'au vu du permis de séjour requis.

Avant le 1^{er} mars :

Vous serez convoqué pour passer les épreuves d'évaluation de votre connaissance du français, si vous n'en êtes pas dispensé.

Avant le 15 mars :

Votre dossier sera transmis à la première université demandée par le service compétent.

Avant le 15 avril :

La première université vous fera connaître sa réponse indiquant la note obtenue. En cas de refus, elle transmettra elle-même votre dossier à la deuxième université.

Avant le 15 mai :

La deuxième université vous communiquera sa décision avec la note qu'elle vous a à son tour attribuée.

Dès juin et avant le 31 juillet :

En cas de réponse favorable, vous devrez envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation à votre université d'accueil en vue de votre inscription administrative.

Avant le 10 juillet :

En cas de double refus, vous pourrez demander au Ministre de l'Éducation Nationale (75732 Paris Cedex 15) un réexamen de votre dossier.

Le Ministre vous fera connaître la réponse donnée à votre demande avant le 15 septembre.



SERVICE NATIONAL

Pour le service militaire, tous les renseignements doivent être demandés à ton bureau de recrutement.

De même que les demandes :

- d'appel avancé,
- de report,
- de dispense.

Tu peux aussi y signaler tes changements d'adresse et les modifications de ta situation de famille. Quand tu es étudiant, tu dois savoir qu'il y a quatre catégories de report :

- le report initial (22 ans),
 - le report complémentaire (pour achever un cycle d'études ou pour raison familiale grave),
 - le report spécial (25, 27 ou 29 ans)
- que les appels ont lieu au début de chaque mois pair (février, avril, juin, août, octobre, décembre).

LE REPORT INITIAL :

Accordé de plein droit sur demande. Incorporation avec la première fraction après l'anniversaire de tes 22 ans.

REPORT COMPLÉMENTAIRE :

Si tu es né entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre et que tu bénéficies du report initial, en vue d'achever une année d'études. Demande à adresser au bureau de recrutement au moins 2 mois avant l'anniversaire de tes 22 ans, en l'accompagnant d'une attestation de l'établissement d'enseignement fréquenté et en précisant la période à laquelle tu veux être appelé (juin, août, octobre, décembre).

Si tu es né du 1^{er} octobre au 31 décembre, attention, le report n'est accordé que jusqu'au 31 octobre de l'année civile de tes 22 ans.

REPORT SUPPLÉMENTAIRE :

- si tu désires achever dans le délai d'un an un cycle universitaire,
- si tu veux présenter un concours auquel tu es déjà présenté et que tu es inscrit dans un cycle préparatoire,
- si ta situation familiale ou sociale s'est aggravée momentanément.

Demande à adresser au bureau de recrutement

- pour études : avant le 1^{er} août de l'année civile de tes 22 ans,
- pour raison familiale ou sociale au moins 2 mois avant l'anniversaire de tes 22 ans.

Appel :

Au terme de l'année scolaire ou universitaire de l'année civile de tes 23 ans, à 23 ans pour situation familiale grave.

REPORT SPÉCIAL :

Si ayant accompli une année d'enseignement supérieur, tu es volontaire pour servir :

- à la coopération (Pays étrangers art. L9 du Code du Service national),
- à l'aide technique (départements et territoires d'outre-mer art. L9 du Code du Service national).

Si tu poursuis des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires (art. L10 du Code du Service national).

Il te sera accordé :

Si tu es candidat à la coopération, à l'aide technique ou à un poste scientifique : après avis d'une commission, par décision du ministre intéressé, au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année civile de tes 25 ans.

Si tu as entamé des études médicales ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile de tes 21 ans, de droit, au plus tard jusqu'au 31 décembre :

- de l'année civile de tes 27 ans (études de pharmacie, chirurgie dentaire ou vétérinaire).

Pour médecine (spécialités) des reports sont prévus jusqu'à la date d'appel de la fraction du contingent qui précède la date d'anniversaire des 29 ans.

Pour médecine (généralistes), des textes paraîtront dans l'année en fonction de la réforme pour prolonger le report au delà de 27 ans.

— art. 9 : entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année (au plus tard dans le dernier trimestre de l'année civile de tes 21 ans),

— art. 10 : entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année civile de tes 21 ans,

tu seras appelé au service actif à son échéance, en renonçant à ton report. Durée du service actif, 12 mois si tu poursuis des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires ; 16 mois dans les autres cas.

LA DISPENSE DU SERVICE ACTIF :

Le Code du Service national prévoit 5 catégories de dispense :

1. Dispense en qualité de pupille de la Nation.
2. Dispense pour parent « mort pour la France ».
3. Dispense pour parent décédé dans certaines circonstances particulières.
4. Dispense en qualité de soutien de famille.
5. Dispense pour arrêt de l'exploitation familiale à caractère agricole, commerciale ou artisanal.
6. Mise en appel différé des jeunes gens incorporables dont l'épouse est enceinte lors de leur appel, pour leur permettre, à la naissance de leur enfant de demander à être dispensés.

Il existe d'autres cas de dispenses prévues par le Code du Service national. Il s'agit principalement des jeunes Français résidant dans un pays étranger éloigné (art. 37 du Code) ou possédant deux nationalités (art. L38 du Code).

Les renseignements relatifs à ces cas particuliers doivent être demandés au bureau de recrutement.

Les étudiants qui sont chargés de famille et qui n'ont pas été dispensés peuvent demander à la mairie de leur domicile l'attribution de l'allocation d'aide sociale.

DÉPÔT ET EXAMEN DES DEMANDES :

Quelle que soit la catégorie de dispense que vous sollicitez, tout dossier doit être, si possible, déposé à la mairie (avec toutes les pièces justificatives nécessaires) au moment du recensement.

C'est-à-dire :

- avant le 1^{er} mars de l'année de tes 18 ans, si tu es né au cours du premier trimestre,
- avant le 1^{er} juin de l'année de tes 18 ans si tu es né au cours du deuxième trimestre,
- avant le 1^{er} septembre de l'année de tes 18 ans si tu es né au cours du troisième trimestre,
- avant le 1^{er} décembre de l'année de tes 18 ans si tu es né au cours du quatrième trimestre.

Toutefois, en cas de demande tardive, ton dossier doit être adressé à ton bureau de recrutement dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suivent ton passage au centre de sélection.

TU AS AUSSI DES DROITS

Il existe (normalement !!!) dans chaque des commissions consultatives de :

- ordinaire,
- information (journal...),
- foyer et loisirs,
- accueil.

Tous les appelés peuvent prétendre à y participer. De toute façon en arrivant dans ton unit consulte le règlement intérieur tu pourras trouver tes droits, d'appel en cas de punition de réclamation, de permission.

LA COOPÉRATION :

Chaque année 3 800 appelés font leur service à l'étranger (65 % d'enseignants et 35 % de techniciens). La durée est de 16 mois (2 années scolaires pour les enseignants) les demandes de dossier sont à faire au Bureau commun du Service national de la coopération, 57, boulevard des Invalides - 75357 Paris Cedex 87.

SERVICE DE L'AIDE TECHNIQUE :

800 appelés chaque année. Les mêmes conditions que la coopération. S'adresser au Secrétariat d'État au DOM-TOM, Cabinet Militaire Aide Technique 27, rue Oudinot - 75007 Paris.

CONTINGENT SCIENTIFIQUE :

Très peu d'appelés chaque année, durée 12 mois. S'adresser à la Commission de Sélection des Personnels Scientifiques 26, boulevard Victor - 75996 Paris Armées.

Pour accéder plus facilement aux Écoles d'Officier de Réserve (EOR) tu peux faire la préparatoire militaire supérieure. Il faut s'inscrire à la PMS entre le 10 janvier et le 15 octobre l'inscription est dispensée pendant :

- 6 journées échelonnées entre le 10 janvier et le 30 avril,
- une période de 3 semaines pendant les vacances d'été.

Pendant la durée de ton service, tu peux rester inscrit dans l'enseignement supérieur, tu as alors droit à des heures ou des demi-journées pour aller à la fac ou passer tes examens.

Tu peux déposer une demande de stage FPA, tu seras prioritaire à ta sortie du service.

En ce qui concerne l'emploi et la formation :

— tu peux consulter l'officier conseil du bureau de promotion sociale et de reclassement (BPSR) de ton unité.

APRÈS LE SERVICE :

Tu peux t'inscrire à l'ANPE afin de bénéficier des avantages sociaux.

— sécurité sociale,

— allocation forfaitaire qui peut être majorée,

• Si tu es titulaire d'un diplôme technique.

• Si tu reprends des études supérieures.

• Si tu étais boursier avant le service, tu y a droit automatiquement, en pouvant bénéficier d'un taux majoré (de 33 à 50 %) il te faut envoyer la demande avant le 1^{er} mai précédant la rentrée universitaire.

Tu es prioritaire pour les prêts d'honneur et le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU).

SERVICE NATIONAL DERNIÈRE MINUTE...

Les nouvelles mesures contenues dans la loi

de réforme du Service national

1. Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

• appel à partir de 18 ans,
• prolongation volontaire du service actif jusqu'à 24 mois pour acquérir une meilleure qualification professionnelle.

2. Faciliter l'accès des jeunes au Service national

• les Françaises volontaires auront désormais accès à toutes les formes du Service national (dans toutes les armées).

3. Contribuer à la sécurité et à la protection des populations

• les appels pourront accomplir en plus grand nombre leur service dans la gendarmerie

4. Redéfinir le statut des objecteurs de conscience

• la durée du service est le double de la durée normale

• en cas de refus d'agrément par le Ministère de la Défense un recours pourra être déposé devant le Tribunal administratif qui statuera en dernier ressort. Ce recours suspendra l'incorporation.

ÊTRE SALARIÉ

Cela pose, sans nul doute, un grand nombre de difficultés pour suivre normalement ses études parce qu'aujourd'hui l'Université n'est pas adaptée à cette réalité du salariat étudiant.

Alors que 35 % des étudiants sont salariés à plein temps ou à temps partiel, les T.D. du soir disparaissent faute de crédits, très peu de polys existent ou bien ils sont chers.

Parce que beaucoup d'étudiants n'ont pas le choix financièrement, ou bien parce que d'autres raisons les y incitent, le salariat étudiant est une réalité que l'Université doit vraiment prendre en compte et s'adapter pour que les étudiants salariés réussissent leurs études.

Dans le même temps l'aide sociale directe et indirecte doit être largement développée pour éviter aux étudiants les plus défavorisés d'avoir recours au salariat surtout dans les premières années d'études.

ÊTRE PION, MI OU SE :

Tout candidat doit obligatoirement posséder le bac. Les dossiers pour une demande de poste de pion peuvent être retirés au rectorat.

Le dossier peut être retiré à partir du 1^{er} mai et doit être déposé avant le 31 mai au rectorat, en principe.

• Tu auras besoin des papiers suivants :

— une fiche d'état civil que tu pourras te procurer à la mairie annexe.

— une photocopie de l'imprimé n. 1533 M établi pour le paiement de l'impôt sur le revenu, ou à défaut, de l'imprimé n. 1534 M de non imposition, ou encore le montant des revenus du conjoint pour le cas des étudiants mariés.

— une photo d'identité.

• Nous te conseillons, pour mettre le plus de chances de ton côté :

— d'accepter tout poste dans l'académie,
— d'accepter tout poste de surveillant,

— de l'adresser au SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire).

CONNAIS TES DROITS

1. CONTRAT DE TRAVAIL.

Même en l'absence de lettre d'embauche, tu es lié par un contrat de travail soumis aux lois sociales. Ce contrat peut être à durée limitée (fixant la date de cessation) ou illimitée.

Les conventions collectives signées par employeurs et syndicats apportent des précisions et des avantages nouveaux aux lois sociales. Elles sont applicables à tous les salariés de l'entreprise signataire.

Se renseigner auprès du Comité d'Entreprise ou à la Bourse du Travail.

La carte de séjour « étudiant » pour les étrangers ne donne droit à travailler que 20 heures par semaine au maximum, sauf pour les ressortissants de la C.E.E., de l'Algérie et de certains pays africains. Les mêmes lois et règlements sociaux s'appliquent aux étudiants étrangers.

2. SALAIRE

L'emploi doit respecter le SMIC, les minima et classifications fixés par conventions collectives, l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Les heures complémentaires sont comptées comme telles au-delà de 39 heures par semaine. Elles doivent être autorisées par l'Inspection du travail et sont comptées par semaine même avec un paiement mensuel.

Les 8 premières sont payées à 25 % de majoration, les suivantes à 50 % de majoration.

Le salaire de base comprend toutes les primes ayant caractère de salaire.

Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de février.

En deçà d'un certain revenu mensuel, tu as droit à une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de ta résidence.

3. LICENCIEMENT

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour

faire revenir l'employeur sur son projet.

Ce qu'il faut éviter : céder aux pressions visant à faire démissionner, signer un document portant les termes de « transaction », « transactionnel » ou pour « solde de tout compte » lorsque l'employeur remet l'argent. Pour un salarié ayant plus d'un an de présence dans une entreprise de plus de 10 salariés, la loi exige qu'un entretien ait lieu entre l'employeur et le salarié convoqué par lettre recommandée et assisté d'une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

4. CONGÉS

Tout travailleur du secteur privé a droit à 2 jours ouvrables de congé par mois de travail effectué entre le 1^{er} juin et le 31 mai. Pour une année de travail, il y a 5 semaines de congés payés. Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Congés de naissance : 3 jours ouvrables dans les 15 jours qui entourent la naissance, pour le père.

Congés de maternité : il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas, le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les 8 semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les 8 suivantes.

5. POUR MIEUX CONNAÎTRE TES DROITS ET LES DÉFENDRE

n'hésite pas à l'adresser à la CGT dans ta ville universitaire.

Les élus UNEF et leur rôle pour aider les étudiants salariés.

Près de 60 % des étudiants sont salariés soit à plein temps, soit à mi-temps.

Issus souvent de classes sociales défavorisées, c'est pour eux le seul moyen de poursuivre des études. Ce sont les étudiants qui ont le plus de difficultés et se sont les premiers à les abandonner (80 % des abandons des premières années sont des salariés).

Chez beaucoup d'étudiants encore, étudier n'est pas considéré comme un droit. Les études sont ressenties comme une parenthèse dans leur vie. Quant aux étudiants salariés, ils en viennent à se considérer comme salariés à part entière, se débrouillant tant bien que mal pour étudier.

D'autre part, leur travail n'a que peu de rapport avec leurs études et quand c'est le cas, l'expérience professionnelle qu'ils acquièrent n'est pas intégrée dans la validation de leurs études.

A l'UNEF, nous estimons que les étudiants ne sont pas une charge pour la Nation mais qu'au contraire, futur cadre (au sens large) en formation, ils sont un investissement pour le pays. A ce titre, ils ont le droit et le devoir d'être exigeants pour leur formation et leurs conditions d'étude. C'est pourquoi nous disons aux étudiants salariés qu'ils ne doivent pas se résigner, qu'ils doivent se sentir étudiants à part entière, qu'ils ont toute leur place à l'UNEF car personne mieux qu'eux ne pourra décider et agir pour en finir avec :

- les T.D. du soir disparaissant d'une année sur l'autre,
- la quasi inexistence des polys de cours,
- les modalités de contrôle continu inadaptées,
- le manque d'aide pour être au courant des programmes lors des examens terminaux.

Pour que l'Université s'adapte beaucoup plus

aux besoins des étudiants salariés afin de leur donner les moyens de poursuivre leurs études et de les réussir

Les élus UNEF proposent :

- l'organisation d'une enquête dans les UER pour mieux connaître la situation des étudiants salariés et leurs besoins,
- la création de T.D. du soir et le samedi,
- la prise en charge par l'UER du tirage des polys de cours,
- la sortie de plus de documents de T.D.,
- l'ouverture le soir du secrétariat au moins une fois par semaine et une fois par mois le samedi matin,
- un prêt particulier de livres,
- la bibliothèque ouverte le soir au moins 2 fois par semaine et le samedi toute la journée,
- des annales d'examens (cf. les coop. UNEF),
- pour les examens terminaux, la possibilité tout au long de l'année de recevoir des documents, des polys, de faire des dossiers, des exercices, des dissertations, corrigés ensuite par des enseignants qui les suivent toute l'année.

L'expérience au lieu à Paris I (Histoire) et Poitiers (Lettres) et dure avec succès.

Mais cela, les élus de l'UNEF ne pourront pas le gagner si les premiers intéressés eux-mêmes ne s'y mettent pas. Là aussi, l'association UNEF est l'outil qu'il nous faut.

LE FONCTIONNEMENT DE LA FAC

Depuis 1968, une loi d'orientation régit le fonctionnement des universités avec les modifications apportées en septembre 81 par le vote au Parlement d'une loi décidant de l'abrogation de la loi Sauvage (mise en place en 1980), et du quorum qui restreignait considérablement le nombre des élus étudiants.

D'après la loi, les universités sont autonomes, elles décident du contenu de leurs enseignements, de leurs recherches, des conditions d'examens. Elles gèrent leur budget. Chaque université est divisée en unités d'enseignement et de recherche (UER).

Ces UER prennent les décisions qui les concernent strictement, préparent et donnent leur avis sur les décisions, relevant de l'université en général.

Dans la pratique, qui prend les décisions ?

Les UER et les universités se dotent de conseils. Toutes les catégories de l'université participent aux conseils : professeurs de rang A, maîtres assistants et maîtres de conférence formant le rang B, les assistants rang C, les chercheurs, les étudiants et les personnels administratifs techniques, ouvriers et de service (AT OS). Les conseils

sont aidés par des commissions élues en leur sein qui font des propositions et préparent les décisions (commissions pédagogiques, commission du budget, des locaux...) Les directeurs d'UER et les présidents d'université sont élus par les conseils pour 3 ans. Depuis l'abrogation de la loi Sauvage et du quorum (qui faisait dépendre le nombre d'élus de la participation) chaque catégorie (étudiants, enseignement, personnel) représente environ un tiers du conseil. Les représentants étudiants sont élus tous les ans, les candidatures se font par liste et le scrutin est à la proportionnelle et au plus fort reste.

Tous les étudiants français et étrangers sont électeurs et éligibles. Il suffit de se présenter avec la carte d'étudiant. Dans la plupart des UER, les étudiants votent par collège (regroupant une ou deux années d'études). Les tâches des conseils d'UER sont donc importantes, elle concernent tout ce qui touche à notre vie d'étudiants, nos études, vote du budget, répartition de celui-ci, décisions relatives aux programmes, modalités d'examens, règlement intérieur et statuts, prise en compte de tous les problèmes existants dans l'UER.

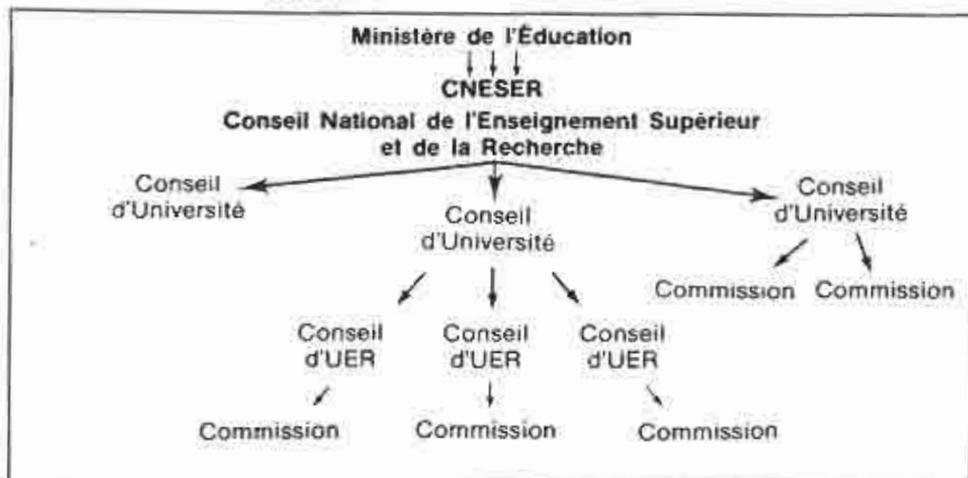
Ce fonctionnement, acquis de haute lutte en 1968, a été l'objet de multiples attaques des précédents ministères (Saunier Séité) qui voyaient d'un mauvais œil la combativité des élus UNEF et toute démocratie.

La dernière attaque importante portée contre la démocratie à l'université avant les changements politiques intervenus en mai 81, a été la mise en place en 80, par Saunier, de la loi Sauvage qui évinçait la majorité des élus étudiants des conseils, nous baillonnait. Grâce aux luttes que nous avons menées avec l'UNEF, cette loi a été abrogée par le nouveau gouvernement ainsi que le quorum.

Les étudiants ont leur mot à dire sur la vie de leur fac, ils peuvent décider de ce qui s'y passe en se dotant d'élus utiles et efficaces, d'élus UNEF.

La réforme de l'enseignement supérieur est débattue, il est important que dans les nouvelles structures qui seront mises en place, les étudiants y jouent un rôle important. Avec l'UNEF, il nous faut gagner une bonne représentation étudiante dans ces conseils. Pour y parvenir, montrons que nous voulons décider dans nos facs.

▶ **NOUS AVONS UNE SOLUTION : voter massivement lors des élections universitaires, se donner toujours plus d'élus Solidarité Étudiante UNEF.** ◀



EN AVANT POUR UNE BONNE RÉFORME

Depuis des mois, on en parle...

Maintenant qu'elle a été votée par l'Assemblée nationale, il est temps de faire le point!

La réforme des enseignements supérieurs trace les grandes lignes de notre future université. Elle définit les objectifs de l'enseignement supérieur, les grands axes de formation, le mode de gestion, son financement, sa place dans la région.

Cette réforme a donc un enjeu énorme!

L'ENJEU DE LA LOI : CHANGER NOS ÉTUDES

QU'EST L'UNIVERSITÉ AUJOURD'HUI ?

• C'est d'abord l'université de l'échec et de l'abandon : 40 % des étudiants quittent l'université sans diplôme. Dans certains amphis, en première année, le taux d'échec et d'abandon va jusqu'à 70 %.

Cela représente 150 000 étudiants qui restent sur le carreau. De plus, la ségrégation sociale continue de sévir, excluant plus de 90 % des enfants de milieu modeste de l'enseignement supérieur.

Un tel gâchis est insupportable pour les étudiants qui aspirent à une formation intéressante, un métier. Il est insupportable pour le pays qui manque de techniciens, de cadres, d'enseignants hautement qualifiés.

• C'est l'université coupée de la vie, du pays. Trop souvent notre formation est sans lien avec la vie, coupée du monde professionnel, trop théorique. L'université doit former à un métier.

Cette inadaptation de l'université aux besoins du pays n'est pas le fait du hasard. Pendant des décennies, Saunier-Seïté et ses prédécesseurs ont supprimé des centaines de formations, fermé des UER, asphyxié la recherche, etc.

C'est ce que nous payons aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, l'UNEF pense qu'il faut changer nos études.

L'UNIVERSITÉ QUE NOUS VOULONS

CONSTRUISONS L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUSSITE

La France manque de magistrats, d'informaticiens, d'enseignants, de cadres en général. La «nouvelle loi» doit permettre d'en finir avec la situation actuelle en redonnant la priorité à l'aide sociale aux étudiants (bourses, œuvres universitaires...) en donnant des moyens nouveaux aux étudiants pour qu'ils puissent réussir leurs études.



avec
la
réforme

une
formation
un
métier
pour
tous

CONSTRUIRE L'UNIVERSITÉ DE LA QUALIFICATION

L'université doit former à un métier. Pour cela il faut développer la formation professionnelle dès le premier cycle. Il faut une université en prise avec les réalités sociales de la région, du pays.

LA DÉMARCHE DE LA NOUVELLE LOI VA DANS LE BON SENS

Tant en ce qui concerne une université préparant à un métier intégrant la formation professionnelle dès le début des études, que sur la volonté affirmée de s'en prendre à l'échec et à l'abandon et lutter contre la sélection sociale, les objectifs et les orientations sont positives. De plus, le nouveau découpage entre les premiers et les seconds cycles (grand secteur d'activité en premier cycle, filière plus spécialisée en second cycle) permettra une meilleure orientation des étudiants, d'autant plus qu'il est prévu la possibilité de l'entrée dans la vie active après le DEUG avec une réelle qualification.

Cette loi n'est qu'une loi cadre, c'est-à-dire qu'elle ne fixe que les grandes lignes de transformation de l'université. L'application se fera par des décrets qui seront négociés en temps voulu et qui permettront, nous l'espérons, d'intégrer un certain nombre de réponses à nos préoccupations.

Nous avons d'ores et déjà obtenu du ministère des assurances quant à la concertation. Elle débutera en octobre.

LE CONTENU DE LA LOI

ARTICLE 12

Le premier cycle a pour but :

- d'offrir à l'étudiant la possibilité d'approfondir et de diversifier ses connaissances (...), d'acquérir des méthodes de travail et de sensibiliser à la recherche (...), de réunir les éléments d'un choix professionnel;
- de permettre l'orientation de l'étudiant, en le préparant soit aux formations qu'il se propose de suivre dans le deuxième cycle, soit à l'entrée dans la vie active par l'acquisition d'une qualification.

Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat.

En fonction des formations existantes, tout

candidat doit pouvoir être inscrit dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat. (...) Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées par le recteur chancelier (...), en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci.

Les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection.

Toutefois, une sélection peut être opérée, selon des modalités fixées par le ministre de l'Éducation nationale pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, instituts, écoles et préparations à celles-ci, grands établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un recrutement de la fonction publique.

En outre, le nombre des étudiants admis, pendant le premier cycle, à poursuivre des études médicales, odontologiques ou pharmaceutiques, est fixé, chaque année, compte tenu des besoins de la population, de la nécessité de remédier aux inégalités géographiques et des capacités de formation des établissements concernés (...).

Quand nous sortons du lycée, nous avons l'espoir d'être préparés à l'avenir, dans le but d'exercer un métier. Seulement, pour beaucoup d'entre nous, faire un choix précis, se spécialiser dans une branche n'est pas facile dès la première année. Il nous faut donc en effet, un premier cycle qui donne le temps et les moyens pédagogiques de s'orienter vers une branche professionnelle et de recherche tout en permettant d'acquérir une qualification professionnelle qui valorise ces deux premières années, permettant à l'étudiant de continuer ou d'entrer dans la vie active.

Cette nouvelle définition du premier cycle constitue une avancée positive par rapport à ce qui existe aujourd'hui et correspond mieux aux aspirations des étudiants.

Aujourd'hui, un étudiant sur trois n'atteint pas le DEUG à cause des difficultés matérielles mais aussi parce que le premier cycle est coupé de la réalité, trop théorique et ne prépare pas à un métier.

LE DEUXIÈME CYCLE

ARTICLE 13

Le deuxième cycle regroupe des formations regroupant, à des degrés divers, formation générale et formation professionnelle.

Ces formations permettent aux étudiants de compléter leurs connaissances et les initient à la recherche scientifique correspondante. Elles sont organisées en vue de la préparation à une profession ou à un ensemble de professions.

La réaffirmation que la formation professionnelle est complètement intégrée à notre enseignement correspond réellement aux aspirations des étudiants, aux besoins du pays.

L'admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte aux titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle (...).

Cette admission dépend des capacités d'accueil de l'établissement et tient compte des débouchés prévisibles.

La question est posée des moyens nécessaires à l'établissement pour accueillir les étudiants en second cycle sans que la barrière des capacités d'accueil puissent les dissuader d'y entrer, ouvrant ainsi la porte à une forme de sélection arbitraire. Le DEUG doit rester la seule condition d'accès au second cycle.

Au niveau de la région, il est nécessaire que soit mis en place une commission

d'évaluation des besoins comprenant toutes les catégories intéressées (syndicats de travailleurs, employeurs, pouvoirs publics, enseignants et étudiants), de façon à accorder les besoins de la région et les aspirations des étudiants. C'est sur la base de cette évaluation des besoins que doivent être fixés les capacités d'accueil et les débouchés.

Nous proposons la mise en place d'une commission d'orientation au niveau du premier cycle, de façon que l'étudiant s'oriente en second cycle au mieux, en fonction de ses aspirations, de ses compétences et qu'il y ait concordance entre ses choix et les débouchés.

Des enseignants, des étudiants, des conseillers d'orientation participeraient à cette commission. Cet entretien ne constituerait en rien une barrière d'entrée en second cycle.

Pour certaines de ces formations, elle peut être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Cette décision ne nous satisfait pas.

En étant imprécise, la formulation du texte laisse la porte ouverte à des abus de sélection arbitraire que nous rejetons totalement.

Si concours ou examens de dossier sont nécessaires, cela ne peut être que des EXCEPTIONS très limitées pour des formations très pointues qui ouvrent des débouchés précis et en petit nombre.

	Composition proposée par la loi pour le CA	Les propositions de l'UNEF	Conseil scientifique	Conseil études et vie universitaire
Étudiant (A)	15 % minimum	27 %	7,5 à 12,5 %	37,5 à 40 %
Personnels ATOS (B)	10 % minimum	10 %	7,5 à 12,5 %	10 à 15 %
Enseignants chercheurs (C)	30 à 45 %	37 %	50 à 70 %	37,5 à 40 %
	$C \geq A + B$ obligatoirement			
Personnalités extérieures	30 à 40 %	26 %	10 à 30 %	10 à 15 %

L'UNEF est d'accord avec ces propositions

C'est en ce sens que nous demandons vivement que cette décision soit réexaminée, précisée et définie au préalable.

Un nombre important de personnalités extérieures permettra sûrement une plus grande ouverture de l'université sur le monde du travail et une meilleure prise en compte des réalités sociales et économiques. Mais cela ne doit pas se traduire par une baisse du nombre des élus étudiants dans le conseil d'administration qui est l'organe de direction de l'université. C'est pourquoi nous proposons une nouvelle répartition qui rétablit l'équilibre entre les différentes catégories et permet aux étudiants de peser réellement sur les décisions.

Article 49 : *La collectivité nationale... privilège l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources, qui est réductrice des inégalités sociales.*

Cette affirmation est positive mais ne doit pas rester un vœu pieux, notamment en ce qui concerne le nombre et le taux des bourses.

CE QUE L'UNEF A GAGNÉ

Avec le débat à l'Assemblée nationale, certains amendements ont été votés.

Art. 1 : Il précise que l'université prend une part active au développement régional et national, à l'essor économique en prenant en compte les besoins de la population.

Art. 2 : Il garantit à tout bachelier le droit de s'inscrire dans l'établissement de son choix qu'il se situe dans son académie d'origine ou non.

Quant à l'article 13, l'UNEF se réjouit que le texte amendé réaffirme l'ouverture du deuxième cycle à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle. Ce plus, nous nous félicitons que l'admission en deuxième cycle ne dépende plus désormais des « capacités d'accueil » des établissements ainsi que des conceptions par trop malthusianistes, mais de l'évolution prévisible des qualifications et des besoins.

En outre, l'UNEF est prête dès maintenant à participer à la concertation qui se tiendra tant au niveau régional que national pour l'évaluation de ces qualifications et besoins. En ce sens, nous maintenons nos propositions de commissions régionales et nationales d'évaluation ouvertes à toutes les parties intéressées : qu'il s'agisse des

usagers, des enseignants, personnels ATOS, ou des responsables des collectivités locales, de syndicats, d'entreprises

En dernier lieu, il est positif que la liste des formations subordonnées à un concours ou un examen de dossier suppose l'avis du CNESER.

Art. 26 : Le nombre d'étudiants est augmenté (fourchette de 20 à 25 %) au détriment des personnalités extérieures (20 à 30 %).

Cependant, nous continuons à penser que la représentation étudiante doit être aussi grande qu'actuellement, soit supérieure à 25 %.

Art. 49 : Le débat à l'Assemblée nationale a été l'occasion pour le ministre de rappeler la priorité qu'il entendait donner aux bourses et aux cités universitaires.

Encore faut-il que cela ne reste pas lettre morte. Pour l'instant, une augmentation des bourses de 12 % à la rentrée est prévue.

Sur le financement des universités :

Le ministre a déclaré dans son discours d'ouverture à l'Assemblée nationale :

A quelles conditions ce projet de loi, s'il est voté, pourra-t-il être appliqué avec succès ? Cette question est évidemment capitale, car rien ne serait plus vain que de susciter des espérances que démentirait la réalité future. Je discerne deux séries de conditions du succès. La première dépend des pouvoirs publics, c'est-à-dire de vous-mêmes et du gouvernement. Rien de vraiment efficace ne se fera sans moyens, quels que soient l'enthousiasme et le dévouement de l'ensemble de la communauté universitaire. Nous avons déjà commencé, depuis deux ans, à renverser la tendance fâcheuse à la dégradation financière de l'enseignement supérieur. Mais il faut continuer sans relâche cet effort et faire de cet enseignement une des priorités du budget dans les années à venir, tout en procédant à une meilleure gestion des moyens existants. Or, actuellement, nous ne lui consacrons même pas 0,5 pour-cent de notre produit intérieur brut — 0,43 pour-cent exactement. Nous figurons, à cet égard, derrière les États-Unis, la Suède, le Japon, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne. A terme, l'investissement éducatif est rentable, il ne faut pas hésiter à miser sur lui. J'ajoute que le même effort a été entrepris depuis 1981, et doit être poursuivi et accentué dans l'avenir, pour un domaine bien précis

du budget des enseignements supérieurs : il s'agit de l'aide sociale aux étudiants, sacrifiée dans les dernières années du précédent septennat et qu'il importe à la fois de porter à un niveau suffisant et de moduler davantage en fonction des ressources, de façon à réduire les inégalités sociales.

Là aussi, l'UNEF agira pour que ces intentions prennent effet dès cette rentrée 1983.

ET MAINTENANT ?

La loi a été votée. Il reste un grand point d'interrogation pour nous, les étudiants : quelle va être l'application concrète de la loi dans notre UER ?

Et c'est là que tout se joue !

Avant le vote, l'UNEF a organisé des débats avec les députés dans les universités afin que les étudiants puissent non seulement

s'informer, mais surtout faire part de leurs propositions, de leurs amendements.

Pour lancer la réflexion, l'UNEF a organisé un colloque le 20 juin, à Paris, avec des personnalités.

Il y a été particulièrement question des premiers cycles. Mais, ce n'est qu'un début.

Maintenant, tout se joue dans ton UER.

Tu veux faire un stage ?

Tu veux des réunions d'orientation ?

Tu veux des conférences de méthodes ?

Tu veux des TD/TP plus instructifs ?

Tu veux une augmentation des bourses ?

CELA DÉPEND DE TOI !

CONTACTE LES ÉLUS UNEF DE TON AMPHI !

otw

**ORGANISATION POUR LE TOURISME
UNIVERSITAIRE**

137 Bd. Saint Michel 75005 Paris. Tel: 329.12.88

ÉTUDIANTS!



- L'OTU vous fournit toute l'année, à des tarifs préférentiels tous vos billets d'avion, de train, de bateau ou de car,
- L'OTU vous propose dans ses brochures Hiver-Printemps et Été, week-ends, séjours, circuits, grands voyages,
- L'OTU vous délivre :
 - la carte Internationale d'Étudiant
 - les contrats d'assurance ISIS

Consultez l'OTU Paris,
ou le bureau OTU de votre CROUS !

NOS PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA RÉFORME

▶ LE 1^{er} CYCLE

- Acquisition d'une véritable formation professionnelle pour tous sous forme de stages, de conférences...
- Possibilités d'entrer dans la vie active avec le DEUG pour ceux qui le désirent.
- Stages : ils doivent être encadrés pédagogiquement par des enseignants, des étudiants, des représentants des travailleurs. Une commission stage doit être mise en place dans chaque UER associant étudiants, enseignants. Une charte de stage et une convention de stage doivent être élaborés dans les UFR.

▶ LES DIPLOMES — LES EXAMENS

- Participation des étudiants avec voix consultative dans les jury d'examen.
- Reconnaissance de tous les diplômes dans les conventions collectives.
- Création de commission paritaire, étudiants-enseignants, qui se réunirait après chaque examen pour aider les étudiants en difficulté.

▶ LES DÉBOUCHÉS

Réelle évaluation des besoins des régions et du pays avec la participation des étudiants, des travailleurs, des employeurs et des pouvoirs publics. Sur cette base, une information devrait être faite auprès des étudiants.

▶ CAPACITÉ D'ACCUEIL DES UNIVERSITÉS

- Création d'une commission dans chaque université pour définir les besoins en locaux, matériel, enseignants, avec la participation des étudiants.
- Cette évaluation doit se faire en partant des besoins réels de la région, du pays, de la population.

▶ L'AIDE SOCIALE

Porter le 6^e échelon des bourses à 1500 F par mois pour réduire les inégalités sociales.

▶ L'ENTRÉE DANS LE 2^e CYCLE

- L'entrée en 2^e cycle sur dossier ou concours ne peut être qu'une **exception**, concernant des formations très pointues.
- Création d'une commission d'orientation avec des enseignants et des étudiants, pour **aider** à choisir le 2^e cycle.
- La loi doit préciser qu'en ce qui concerne les capacités d'accueil et les débouchés, une commission d'évaluation des besoins doit être instaurée au niveau de chaque université réunissant toutes les parties intéressées.

▶ PLACE DES ÉTUDIANTS DANS LES CONSEILS

L'UNEF propose la répartition suivante pour le CA et les UFR :

Enseignants — chercheurs	37 %
Enseignants	27 %
Personnalités extérieures	26 %
Personnel ATOS	10 %

▶ DES MOYENS POUR LES UNIVERSITÉS

- Mise à l'étude d'une loi de programmation dès maintenant afin de financer les transformations que va entraîner l'application de la loi.
- Les travaux de la commission d'évaluation des besoins serviraient de base.
- Une partie de la taxe d'apprentissage doit être réservée aux 1^{er} et 2^e cycles des universités.
- Conformément au 3^e volet de la loi de décentralisation, les collectivités locales doivent participer au financement des universités.

▶ L'UNIVERSITÉ ET SA RÉGION

- Possibilité de mettre en place des enseignements spécifiques à la région, les diplômés devant être reconnus nationalement.
- Donner la possibilité aux étudiants de participer à des bureaux d'information (juridique, économique... de prévention — santé...) dans les quartiers, auprès de la population.

BON A SAVOIR !

Ces derniers temps, à l'occasion des divers mouvements autour de la réforme des universités, divers sigles ont fait leur apparition aux premières pages des journaux.

Il nous est apparu indispensable de faire le point.

Les CELF, CNEF, UNI, GUD, Corps... se sont retrouvés en manif - contre la réforme Savary -

Et cela au nom de la sélection nécessaire à tous les niveaux, de la construction d'une université élitiste.

Ils ont joué le rôle d'**agitateurs** (il n'y a qu'à voir les incidents déplorables qu'il y a eu dans les manifs) pour être ensuite relayés par les députés de l'opposition lors d'un débat à l'Assemblée nationale. Ceux-ci se sont livrés à une **obstruction totale** ce qui a eu pour effet de ralentir le débat.

En fait, ils cherchent tous les mêmes choses : **le statu quo.**

L'Université telle qu'elle est leur convient. Il est inutile de la changer. Or, tu l'apercevras au fil des mois que petit à petit des copains se découragent, que certaines matières ne sont pas aussi passionnantes qu'on l'espérait, que notre formation est coupée de la vie. Comme tu le verras dans d'autres pages de ce guide, c'est à partir de cette analyse, que l'**UNEF se bat pour que l'Université change.**

Et nous sommes les seuls sur cette position

car aussi bien le CELF, la CNEF, l'UNI, le GUD, les corps que l'**UNEF-ID** (= Indépendante et démocratique -), tous se sont mobilisés pour reculer le débat au Parlement, ce qui retarderait d'autant l'application de la loi.

Seule l'UNEF avec le SNESup, la F.E.N., le SGEN-CFDT et la C.G.T. s'est prononcée pour l'application de la loi le plus rapidement possible(soit à la rentrée 1984 pour les premières années).

Même si tout cela t'apparaît un peu obscur, ça vaut le coup d'être informé car c'est comme cela qu'on découvre que :

— le CELF, la CNEF, l'UNI votaient la **hausse** des tickets de restaurants universitaires et des chambres en cités universitaires.

— l'**UNEF-ID**, tout récemment encore a voté pour l'installation des chaînes de **repas rapide** au restau-U (ce qui se traduit généralement par moins à manger) et de **repas à suppléments** (des -repas pour les pauvres et d'autres pour les riches -).

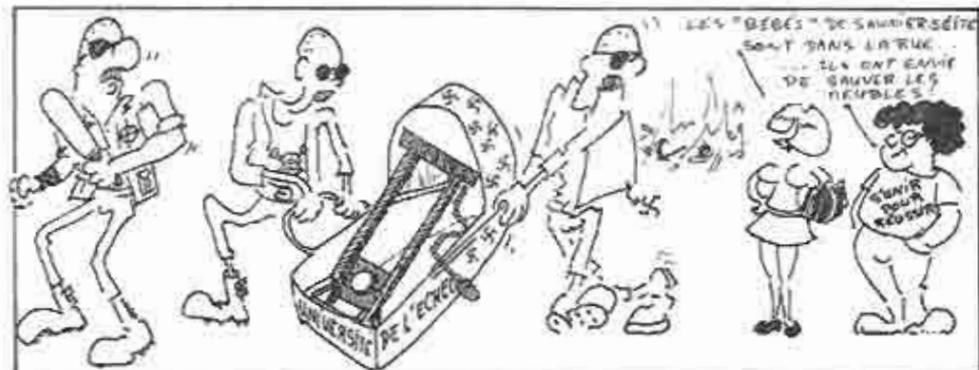
La encore, l'UNEF a toujours été la seule pour défendre les intérêts des étudiants.

L'énumération de leurs faits et méfaits serait trop longue.

A toi de juger !

Mais que ces quelques lignes ne t'empêchent pas de penser que **l'essentiel c'est de réussir ses études.**

Le plus efficace pour y arriver, c'est de s'unir, de s'associer pour mieux étudier, ensemble, comme te propose de le faire l'UNEF.



DES ÉLUS ÉTUDIANTS POUR T'AIDER, TE DÉFENDRE, AGIR AVEC TOI

Depuis 1968, les universités, les UER sont dirigées par des conseils élus par les enseignants, le personnel, et les étudiants. Ces conseils décident de tout ce qui concerne les modalités d'examens, les emplois du temps, le contenu des cours, la répartition du budget de l'Université des UER.

De la même façon les restaurants universitaires, les cités universitaires, une série de services (service liaison entreprise-étudiant, médical, de tourisme avec l'OTU...) l'ensemble de l'aide sociale indirecte dépendant des CROUS sont gérés par un conseil d'administration composé de représentants de l'administration et d'élus étudiants.

Parce que l'ensemble des décisions qui y sont prises concernent directement nos études, notre vie quotidienne, l'UNEF appelle les étudiants à participer à ces élections, à prendre part aux décisions qui les concernent.

Avec leurs élus UNEF "Solidarité Étudiante", les étudiants doivent se saisir de toutes les occasions pour exprimer leurs revendications agir pour gagner de meilleures conditions de vie et d'études, acquérir une bonne formation,

apprendre un métier. On le voit bien : la voix de chacun est décisive et compte.

D'ailleurs les étudiants ne s'y trompent pas. Ils ont fait de l'UNEF la première force à l'Université, parce qu'avoir des "élus Solidarité Étudiante" c'est utile pour bien étudier. Ça aussi, c'est la voie de l'efficacité.

Aujourd'hui il y a plus de 1500 élus "Solidarité Étudiante" choisis par les étudiants dans leurs amphithéâtres, pour les aider, les informer, agir avec eux pour lever tous les obstacles que nous rencontrons pour bien étudier.

Tu le vois, les élus "Solidarité Étudiante" comme l'association des étudiants de l'UER UNEF, c'est utile pour réussir nos études ensemble. C'est le seul moyen efficace pour décider dans notre UER.

Les élus "Solidarité Étudiante" sont présent sur les lieux de ton inscription en juillet et en septembre pour t'aider. N'hésite pas à les contacter si tu as des problèmes. De toute façon ils tiennent des permanences régulières dans l'UER : le local de l'association UNEF, la coop... Enfin, tu peux nous écrire à l'UNEF - 72, rue de Clichy - 75009 Paris.

CHIFFRES RÉSULTATS ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES

UNEF listes "Solidarité Étudiante"	22 % des voix
"indépendant"	20 %
UID (trotskiste)	19 %
Corpo	10 %
CNEF	4 %
CELF	3 %
UNI	3 %
PSA	1 %
Divers	18 %

S'ENTRAIDER POUR RÉUSSIR

Trop souvent nous nous heurtons à une série de problèmes matériels qui sont autant d'obstacles à nos études. L'isolement, le manque de structures d'accueil et d'aide, la pauvreté des B.U., l'éloignement de la papeterie, la fac hall de gare, c'est un peu notre quotidien à l'université.

FACE A CELA, LE SYSTÈME D'N'EST JAMAIS LA SOLUTION POUR S'EN SORTIR

C'est pourquoi, tout au long de l'année, les élus «Solidarité Étudiante» de ton UER t'informent, t'appellent à agir, à prendre tes études en main.

Dans le même temps, l'Association UNEF met en place et fait vivre de nombreuses structures d'entraide.

S'entraider, c'est affronter ensemble les difficultés pour changer le climat à la fac, pour mieux faire et réussir nos études.

C'est, par exemple, imprimer des annales d'examens ou des polycop, c'est monter la coop de l'UER, organiser la fête de l'amphi ou le week-end au ski, pour un T.D., c'est commander en groupe tel ou tel bouquin «vivement» conseillé.

Seuls, nous ne pouvons rien faire de tout cela. L'Association UNEF possède, elle, des contrats nationaux pour le matériel de coop, des contrats avec l'UCPA pour les voyages ou les séjours.

On le voit : s'entraider, c'est utile pour mieux faire ses études, parce que c'est l'affaire de chacun, parce que cela permet de répondre à nos besoins.

S'entraider, c'est être solidaires, cela nous donne plus de force.

L'ENTRAIDE, C'EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ

Sur ta fac, tu peux trouver :

- La coop UNEF avec tout le matériel scolaire, les bouquins neufs ou d'occasion.
- Un service photocopies.
- Le service voyage de l'UNEF : «SEV» avec son catalogue voyages, ses week-ends au ski, ses stages sportifs UCPA, etc.

C'est dès la rentrée que l'Association UNEF met en place une série de choses : groupe de révision, ciné-club, équipes de sports, etc. Viens y participer, organise ce qu'il te fait envie, ça vaut le coup de s'y mettre.

LA BOURSE AUX LIVRES.

Le bouquin d'occasion, c'est moins cher ! A la rentrée l'Association UNEF organise la bourse aux livres. Polycop, bouquins nécessaires ou utiles, BD, etc... sont apportés par les étudiants des années supérieures. Viens vite, dès le premier jour de cours, tu y trouveras sans doute ce qu'il te faut... Apporte toi même les bouquins que tu veux vendre, c'est toi qui fixe le prix !!...

SUR TA FAC...

Organiser une fête
Tenir un foyer
Ouvrir un ciné club...
Cela dépend de toi.
Si tu es intéressé, viens à l'Association UNEF, crée la commission qu'il faut, fais-y venir tous ceux que cela passionne.
L'Association, les élus, l'UNEF peuvent te donner les moyens d'organiser tout ça.

LES POLYS ET LES ANNALES

Le polycop pour que tout le monde ait les moyens de bucher le cours, y compris les étudiants salariés.

Les annales parce qu'un examen c'est stressant, c'est bien souvent l'inconnu.

Participe à la commission "Annales" ou à la commission "polys", de ton Association UNEF. Plus il y aura d'étudiants dans ces commissions, plus on pourra sortir d'annales ou de polys, c'est vraiment une condition pour réussir, pour bien étudier.

LOGEMENT

- Une grande ville souvent inconnue,
- Le manque de place en cité universitaire,
- Se loger, c'est souvent le premier problème auquel il faut faire face.

Ne perd pas de temps, dès ton inscription, contacte le service logement de l'UNEF.

Il te permettra de consulter les fichiers, et de trouver, (sans frais d'agence) une chambre en ville, un appartement, un studio à louer. Tu pourras avoir accès aux fichiers à chaque fois que tu le désires, cela pour la somme de 10F.

ATTENTION : un fichier "Emploi" est souvent disponible pour trouver un job temporaire ou à l'année. Cela peut servir !

LES SERVICES DE L'UNEF

PHOTOCOPIES ★

Tout au long de l'année, tu vas avoir besoin de photocopies : cours, documents...

A lieu de courir partout pour trouver un copieur en état de marche ou chez le commerçant proche de la fac, **passé plutôt à la Coop de l'UNEF !**

(Entre 40 et 50 centimes, la photocopie.)

IMPRIMERIE ★

Avoir un **poly de cours à un prix étudiant**, c'est possible avec l'imprimerie de l'UNEF !

Dans beaucoup de matières ce poly n'existe pas et lorsqu'il est édité, il coûte très cher. Cela a amené les élus de l'UNEF à créer, dans plusieurs villes de France, des imprimeries vraiment étudiantes avec des prix très compétitifs.

S'il n'y a pas de polycopié dans ton année, contacte tes élus UNEF, organise avec eux l'édition du poly qui manque.

COOP ★

La Coopérative de l'Association UNEF de l'UER : mise en place dans de nombreux UER, elle te permet de te procurer dans ta fac le **matériel de papeterie et différentes fournitures** à des prix intéressants. Parce que les Coops de l'UNEF ont groupé leurs achats, elles obtiennent des prix de gros dont tu pourras profiter en allant à la Coop.

Quelques exemples de prix (tarifs TTC au 01/05/83) :

Ball Pentel	3,30 F
Bic cristal	0,70 F
Stabilo Boss fluo	6,00 F
Bloc notes A4	7,80 F

et la ramette de 500 feuilles blanches à 20,00 F.

Sur commande et avec des remises maximum : les livres, les stéthoscopes, les calculatrices, le matériel audio-visuel (cassettes...) et sportif...

VOYAGES ★

Être étudiant, c'est aussi vouloir vivre sa vie de jeune, se détendre, faire du sport, aller en vacances, voyager.

Avec l'UNEF c'est possible.

Nous voulons créer de nouveaux rapports entre les étudiants d'un amph, d'un T.D., de nouveaux rapports étudiants/enseignants.

Voyages en solitaire, à deux, ou mieux avec toute la promotion, cela peut être une réalité.

Avec l'UCPA, l'UNEF te propose des stages de ski, de voile, de randonnée pédestre. Mais aussi un week-end en Italie, des séjours en Grèce, en Hongrie, etc...

Ça t'intéresse, toi aussi tu veux passer de bonnes vacances, alors à la rentrée ne perd pas un jour : contacte le **Service Voyage de l'AGE-UNEF** ou téléphone au (1) 281.52.12 (72, rue de Clichy - Paris 9^e).



COOP UNEF 72, rue de Clichy
75009 PARIS
Tél. : (1) 281.52.12



TEXTE DE RÉOLUTION 68^e CONGRÈS DE L'UNEF

Nous sommes plus de 900 000 étudiants à avoir la même volonté : réussir nos études : **être formés à un métier**. Pour y parvenir, nous sommes déjà des dizaines de milliers à nous être rassemblés dans l'Union Nationale des Etudiants de France, à nous être dotés d'axes revendicatifs pour nous permettre d'avancer. L'université se transforme, elle sera ce que nous en ferons. **Aujourd'hui, une nouvelle loi d'orientation est en cours d'élaboration. Elle doit réussir : nos études, notre avenir en dépendent.** Le 68^e Congrès de l'UNEF est le congrès de tous les étudiants qui débattent ensemble de ce qu'il faut pour réussir, pour permettre à leurs aspirations d'aujourd'hui d'être la réalité de demain.

NOUS VOULONS RÉUSSIR NOS ÉTUDES

Nous sommes jeunes, nous avons choisi d'être étudiants. Nous voulons réussir nos études, avoir une formation qui nous prépare à un métier intéressant, vivre pleinement notre vie d'étudiant. C'est tout cela qui nous rassemble et nous unit. Nous voulons acquérir une formation **motivante** qui nous donne envie de toujours plus savoir. Chaque année, nous voulons progresser, disposer de moyens d'étudier, notamment pour les plus défavorisés d'entre-nous, **réussir notre année d'étude**. Nous sommes à la fac pour apprendre un métier afin d'exercer un emploi intéressant, utile au développement du pays **et de la région**. Pour cela, nous voulons une formation professionnelle qui, sous des formes multiples, met en valeur nos connaissances acquises et établit à chaque étape les liens avec la vie. Nous voulons profiter de notre

jeunesse. Nous voulons vivre dans un monde en paix et d'amitié entre les peuples. Entre 18 et 25 ans, nous vivons une période exceptionnelle. Nous voulons connaître, découvrir, nous cultiver, nous distraire. Faire du sport, lire, aller au cinéma, au théâtre, au concert, avoir des copains, voyager ; c'est aussi indispensable pour bien étudier. **Nous sommes une collectivité qui compte dans le pays, partie prenante de sa vie et de son développement.** Nous sommes les travailleurs hautement qualifiés de demain. Nous voulons dès maintenant prendre nos responsabilités, faire la preuve de notre efficacité dans le cadre de notre formation, en faisant bénéficier la société de nos connaissances. Notre rôle présent et à venir, les responsabilités qu'il donne nous conduisent à être exigeants quant à nos droits. Tout cela, nous sommes des centaines de milliers à le vouloir ; nous avons raison. C'est notre intérêt, celui du pays. D'ailleurs, les choses ont commencé à bouger. Du fait de nos luttes, de notre intervention avec l'UNEF, des orientations gouvernementales profondément nouvelles depuis le 10 mai 81, le cours des événements a été inversé. Avec Saunier, c'était la casse de nos facs, des centaines d'enseignements supprimés, des milliers d'entre nous jetés à la rue. Aujourd'hui, l'essentiel a été reconstruit, 700 enseignements rétablis, de nouvelles filières créées. Saunier voulait faire disparaître les CROUS. Les bourses avaient perdu 20 % de leur pouvoir d'achat en 5 ans. Aujourd'hui, la nécessité de développer l'aide sociale est reconnue, les bourses des IUTiens ont augmenté de plus de 18 %, l'université compte 10 000 boursiers de plus... Avant, on voulait nous baillonner, virer les étudiants des conseils ; c'était la loi Sauvage ; le

quorum. Aujourd'hui, nous disposons de milliers d'élus. La recherche était étouffée, aujourd'hui, elle est relancée, de nouvelles orientations ont été définies, des dizaines de milliards ont été débloqués. Ces mesures ont été autant de points d'appui pour remporter des milliers d'acquis locaux. De la nouvelle loi d'orientation au rapport Domenach, de nouvelles réformes sont en chantier. Beaucoup d'idées défendues par les étudiants avec l'UNEF y font leur chemin. Ce sont autant de possibilités nouvelles pour vaincre les obstacles. Mais nous sommes loin du compte **notre volonté de réussir nos études, tout ce qui est allé de l'avant nous rend d'autant plus exigeants pour en finir avec les graves séquelles du passé.** Seul, un étudiant sur cinq obtient le DEUG en deux ans, un sur trois quitte la fac sans diplôme; c'est l'université de l'échec et de l'abandon. Mal informés, livrés à nous-mêmes, l'isolement nous laisse sans recours face aux difficultés quotidiennes. La cherté des études écarte les plus défavorisés.

L'aide sociale est trop insuffisante pour y remédier. Les structures de l'université et notre formation sont inadaptées pour les salariés. Les budgets des universités, leurs moyens en personnels restent insuffisants.

Notre formation est trop souvent coupée de la vie. Sans qualification, notre avenir est bouché. Sans animation, sans vie réelle, nos facs sont des déserts culturels. Cantonnés dans ces difficultés, considérés comme de simples consommateurs, nos responsabilités ne sont pas reconnues, nos droits sont remis en cause. **La nouvelle loi d'orientation apporte des réponses à ces problèmes. Il nous faut proposer, agir et négocier pour qu'elle engage la construction de l'université de la réussite et de la qualification.** Nos aspirations communes, les obstacles auxquels nous sommes confrontés, les possibilités nouvelles d'avancer tout cela pose la question de nous rassembler.

AVEC L'UNEF, S'UNIR POUR RÉUSSIR

Étudier ensemble, c'est la clé de la réussite. Pour réussir, il faut s'entraider. S'entraider c'est d'abord briser l'isolement, l'anonymat, permettre à chacun de pouvoir compter sur les autres. En étudiant ensemble, chacun peut s'accrocher à ses études; ceux qui sont en difficulté bénéficient de l'expérience des autres. En créant des lieux de rencontre, d'échange, d'animation dans l'UER, nous changeons le climat de la fac. Un amphî, une UER où l'on s'entraide, c'est un endroit où l'on se sent bien; où il existe d'autres rapports entre les étudiants; où personne ne reste sur la touche.

Pour réussir, il faut agir.

Agir, c'est d'abord nous attaquer à chaque obstacle durant nos études, lutter pour faire reculer l'échec et l'abandon. En débattant des problèmes que nous rencontrons, nous formulons nos revendications. En permettant à chacun de prendre sa place à chaque étape de la lutte, nous nous donnons les meilleurs moyens de la mener jusqu'au bout, de gagner. Un amphî, une UER où l'on agit, c'est un endroit où l'on étudie mieux, où chacun se sent plus fort, où on ne laisse rien passer.

Pour réussir, il faut décider.

Décider, c'est d'abord intervenir sur chaque question qui nous concerne, c'est gagner que notre voix soit entendue. Pour décider, il faut voter. En élisant nos représentants, nous nous donnons les moyens d'être informés, consultés, défendus. Avec eux, nous intervenons pour gagner. En votant, nous avançons nos propositions, nous affirmons nos exigences. Par notre participation, nous consolidons l'acquis que représentent nos élus. Un amphî, une UER où les étudiants décident, c'est un endroit où chacun a sa place, où l'avis de tout est pris en

compte. **S'entraider, agir, décider, c'est être solidaire.** C'est en recréant une nouvelle solidarité pour étudier que nous nous donnons les meilleures chances de réussir. C'est ce grand projet qui anime l'UNEF...

RASSEMBLÉS, NOUS Y PARVIENDRONS

L'UNEF, C'EST NOTRE AFFAIRE A TOUS

Pour réaliser ce grand projet, nous disposons d'acquis importants. L'UNEF est la première organisation étudiante; comptant 2000 élus, elle est une force reconnue et écoutée. Avec elle, des dizaines de milliers d'étudiants ont commencé à construire la solidarité dans leur UER. **Mais nous ne saurions nous contenter de ce qui existe. Le syndicalisme est encore trop faible à l'université, trop peu d'étudiants s'y sont investis. Pour leurs études, pour réussir, il est urgent que beaucoup adoptent une autre attitude, se syndiquent et agissent.** Unissant les étudiants à partir de leurs études. L'UNEF est le syndicat de tous. Elle est le rassemblement de tous les étudiants dans leur association d'UER. Partout, construisons de puissantes associations d'UER. C'est dans notre amphithéâtre que se joue la réussite de nos études; c'est là qu'il nous faut nous unir. Parce qu'elle est le lieu naturel du rassemblement des étudiants. Dans chaque université, l'association générale des étudiants constitue un lien nécessaire entre tous les adhérents, toutes les associations de la ville. Elle met tout en œuvre pour leur permettre de développer leur activité. Elle permet aux associations de coordonner leur action; aux étudiants d'être une force reconnue dans la ville et la région.

Au niveau national, l'UNEF dispose d'un patrimoine utile à chaque association. Reconnue, elle est capable de négocier avec les ministères; elle est le porte-parole des étudiants, elle leur permet d'intervenir dans les grands

débats qui traversent le pays.

Notre association est utile pour nous sentir bien à la fac.

Parce qu'elle organise l'accueil au début de chaque année pour nous faire découvrir la fac, pour nous y aider, l'association nous permet de nous connaître tout de suite. Parce qu'elle s'occupe de l'animation de la fac, l'association nous permet de faire du sport, de voyager, de nous distraire, de faire tout ce qui nous passionne.

Pour favoriser l'animation, l'Union nationale met en place des services nationaux, coopère avec l'UCPA et d'autres mouvements associatifs. Elle recrée une vie étudiante. Parce que l'association nous informe avec son journal, ses élus, ses panneaux d'information, son courrier, chacun d'entre nous peut participer à la vie de la fac. Chaque syndicat reçoit également les publications de l'AGE, et de l'Union nationale.

Notre association est utile pour bien étudier.

Parce qu'elle organise des groupes de révision, des groupes de travail, des examens blancs, elle nous permet de mieux préparer nos examens. Avec sa COOP et ses poys, l'association nous donne plus de moyens pour réussir. Elle dispose pour cela des possibilités que lui apporte l'Union nationale: sa coopérative nationale, ses imprimeries, son service voyage...

Notre association est utile pour améliorer notre formation.

Parce qu'elle organise le débat dans l'amphithéâtre avec les enseignants et l'administration sur les modalités d'examens et de suivis pédagogiques, sur le contenu des cours, sur la mise en place de stages, de conférences... elle nous permet de gagner une meilleure formation. Pour réfléchir ensemble, pour profiter de l'expérience de tous, l'Union nationale organise des congrès, des colloques, des réunions de travail par secteurs d'études, elle édite des

publications.

Notre association est utile pour lever les obstacles à nos études.

Contre les saccages, le manque de moyens pour étudier, l'insuffisance de l'aide sociale et tout ce qui nous empêche de réussir, l'association organise l'action, permet à tous d'y prendre part, fait à chaque étape des propositions adaptées. Parce qu'il faut bien souvent agir dans l'UER, dans l'université et intervenir auprès d'instances régionales et nationales, l'UNEF nous permet de coordonner nos luttes, de leur donner de la force.

Nos élus sont des atouts irremplaçables.

Présents sur le terrain à chaque moment, ils sont notre recours permanent, ils nous informent, nous aident, ils décident avec nous. Ils animent la

vie de l'association. Ils sont les porte-parole de nos propositions, organisent l'action, rendent compte de leur mandat.

Avec eux, nous sommes une force partout où se prennent les décisions. Par leur travail en liaison avec les élus UNEF au conseil d'université, au CROUS, au CNESER, au CNO. Ils seront toujours plus efficaces. Pour les aider à remplir leur mandat, l'UNEF édite le bulletin de liaison des élus, organise des stages... **Parce que l'UNEF est avec ses associations ouverte à tous les étudiants**, elle garantit à tous les niveaux de son organisation la démocratie et la libre expression de toutes les opinions. Elle prend en compte la diversité de l'ensemble de ses adhérents pour l'élaboration et la mise en œuvre de son activité syndicale. La voie de l'efficacité c'est l'adhésion à l'association. Syndiqués en grand nombre, nous avons les moyens de réussir.

**AVEC L'UNEF, LE SYNDICALISME
C'EST UTILE, EFFICACE
POUR RÉUSSIR NOS ÉTUDES,
IL FAUT CONSTRUIRE
LA SOLIDARITÉ
ÇA VAUT LE COUP DE S'Y METTRE,
DE SE SYNDIQUER**



A toi de jouer!

Tu arrives à la fin de ce guide...

*Maintenant, à toi de prendre tes études en main
en t'unissant pour réussir.*

**POUR TE SYNDIQUER
A L'ASSOCIATION UNEF DE TON UER,
REMP LIS LE BULLETIN CI-DESSOUS**

Avec l'UNEF

1 S'informer pour participer :

- UNEF inform
- Le bulletin intérieur de l'Association Générale
- Le nouveau Campus

2 S'entraider :

- La COOP-UNEF
- Les polys, les annales
- Le service voyages
- Le service emploi-logement
- Le guide de l'étudiant

3 Agir pour mieux étudier

**« AVEC L'UNEF,
S'UNIR POUR RÉUSSIR »**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

┌ **Études** ───────────┐

└───────────────────┘

Cotisation : 20 F

A renvoyer à :

UNEF — 72, rue de Clichy, 75009 PARIS

Tél. : 281.33.11

Adresses des Associations Générales de l'UNEF

PARIS

PARIS I

Université Panthéon Sorbonne
12, place du Panthéon - 75005 Paris
329.21.40

Tolbiac - 90, rue Tolbiac - Paris XIII^e - Salle A 401

PARIS I - SORBONNE

17, rue Sorbonne - 3^e étage UER-Histoire

PARIS III

Université Sorbonne Nouvelle
Salle 332 - 17, rue de la Sorbonne
75005 Paris - 570.12.90 Poste 454

PARIS IV

Université Panthéon Sorbonne
1, rue Victor-Cousin - 75005 Paris
033.03.83/84 Poste 009
Clignancourt : S. 208
Grand Palais : S 5 B

PARIS V

Université René Descartes
12, rue de l'École-de-Médecine - 75006 Paris
329.21.27

PARIS VI

Université Pierre et Marie Curie
Bâtiment K préfabriqué
4, place Jussieu - 75005 Paris
336.25.25 Poste 37.45

PARIS VII

Bâtiment K préfabriqué
2, place Jussieu - 75005 Paris
329.21.49 Poste 37.45

PARIS VIII

Bâtiment G - 2^e étage
Avenue de la Liberté - 93500 St-Denis
821.63.64 Poste 16-29

PARIS X

Université de Paris Nanterre
Bâtiment F
200, avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
725.92.34 - Poste 672

PARIS XI

Université de Paris Sud - Local AGE0
près de Cité Bures Nord
Rue Georges-Clemenceau - 91405 Orsay
941.65.38

PARIS XII

Université Paris Val-de-Marne
Avenue du Général-de-Gaulle
94010 Créteil Cedex
207.51.41 Poste 91-31

PARIS XIII

Université de Paris Nord
Avenue Jean-Baptiste-Clement
93340 Villetaneuse
821.61.70 Poste 51-85

CHU-LARIBOISIÈRE

Sous-sol Villemin, Rue des Récollets
75010 Paris
203.94.26 Poste 447

PROVINCE

AIX-EN-PROVINCE

UGE4-UNEF Fac de Lettres - Salle 106
29, rue R-Schumann - 13100 Aix-en-Provence
(42) 59.99.30 Poste 506

AMIENS

UNEF Fac de Lettres
Campus Chemin du Thil - 80044 Amiens

ANGERS

UNEF Fac de Droit
Boulevard Beausnier - Bel e Belle 49000 Angers

BESANÇON

AGEB - UNEF
Cité Carnot - Quai Veit-Picard - Local 5

BORDEAUX

AGEB-UNEF
146, rue Léo-Saignat - 33000 Bordeaux
(56) 90.91.24 - Poste 499

BREST

AGEB - UNEF Fac de Lettres
Avenue le Gorgeau - 29200 Brest
(98) 03.06.87 Poste 291

CAEN

ACE-UNEF
Université de Caen - 14032 Caen
(31) 94.81.40 Poste 336

GRENOBLE

AGEG-UNEF
Campus Universitaire - 38400 St-Martin d'Hères
(76) 44.82.18 Poste 480
(76) 54.81.78 Poste 294

LE HAVRE

UNEF-IUT
Place R.-Schumann - 76077 Le Havre

LILLE

AGEL-UNEF
Domaine Universitaire Littéraire
59630 Villeneuve d'Ascq
(20) 91.92.22 - Poste 24.86

LIMOGES

AGEL-UNEF Domaine de la Borie
Rue A.-Thomas - 87000 Limoges
(55) 77.98.03

LYON

AGEL-UNEF
8, rue Volney - 69008 Lyon
(78) 74.89.08

MARSEILLE

AGEM-UNEF Faculté Saint-Charles
Place Victor-Hugo - 13000 Marseille
(91) 95.90.71 Poste 474

METZ

UNEF (Ancien Arsenal Bât. C et D)
Ile de Saulcy - 57000 Metz

MONTPELLIER

UGEM-UNEF
Université Sciences et
Techniques du Languedoc
Place Eugène-Bataillon - 34000 Montpellier
(67) 63.91.44 Poste 299

NANCY

AGEN-UNEF
1, rue Gustave-Simon - 54000 Nancy
(28) 35.46.34

NANTES

UNEF Fac de Droit
Rue de la Sensive du Tertre - 44000 Nantes

NICE

UGEN - UNEF Foyer UNEF-Sciences
Université Parc Valrose - 06034 Nice
(93) 51.91.00 Poste 468

PAU

LINEF Faculté de Droit
Avenue Poptawski - 64000 Pau

POITIERS

UNEF
40, avenue du Recteur Pineau - 86000 Poitiers
(49) 46.26.30 Poste 715

REIMS

AGER-UNEF Fac des Sciences
Rue des Crayers - Moulin de la Housse -
51000 Reims

RENNES

UNEF
Complexe de Beaulieu - 35031 Rennes
(99) 36.48.15 Poste 2119

ROUEN

LINEF-ROUEN
Boulevard de Broglie
76130 Mont Saint-Aignan
(35) 98.69.30 Poste 289

SAINT-ETIENNE

UGESE-UNEF
3, rue Tréfilerie - 42000 Saint-Etienne
(77) 25.22.02 Poste 493

STRASBOURG

AGEA-UNEF - Salle 011 - Bât. 5
22, rue Descartes - 67064 Strasbourg

TOULOUSE

AGET-UNEF
15, rue des Lois - 31000 Toulouse
(61) 23.31.34

TOULON

UNEF
Château Saint-Michel - 83100 Toulon

Les imprimeries de l'unef (thèses, photocopies, tracts...)

- **Paris**
TETRAPOLY (1) 281.52.12
Imprimerie nationale de l'unef
72, rue de Clichy 75009 Paris
- **Lyon**
CERCOOPE (7) 674.89.06
centre régional des coops étudiantes
8, rue Volney 69008 Lyon
- **Nancy**
AG-POLY (2) 835.45.34
1 rue Gustave Simon 54000 Nancy
- **Toulouse**
COOP-AGET (61) 23.31.34
15, rue des Lois 31000 Toulouse
- **Bordeaux**
IMPRIMAGINE (56) 91.34.34 p. 691
6, rue Paul Broca, Annexe Broca III
33000 Bordeaux

Les outils de l'information

TROIS PUBLICATIONS DU MONDE :

Le Monde Diplomatique, le Monde de l'Éducation, Dossiers et Documents du Monde... Classement les titres, analyse la présentation, qu'importe! Soignez l'intérêt! Vous construisez votre information avec des

données inédites, des signatures de qualité, des dossiers de références. Chaque mois, ces 3 outils d'information spécifiques complèteront votre lecture de l'actualité quotidienne dans Le Monde.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Chaque mois, toute l'actualité internationale. Un regard original sur les problèmes économiques. Une analyse détaillée de l'évolution des pays en voie de développement.

LE MONDE DE L'ÉDUCATION

Des dossiers pratiques sur les carrières, l'orientation et l'enseignement. Chaque année, le palmarès des universités et des Grandes Écoles.

LE MONDE : DOSSIERS ET DOCUMENTS

Chaque mois 2 dossiers, dont un à dominante économique.



Le Monde

En vente chez les marchands de journaux
ou au Monde
3, rue des Italiens Paris 75009

PALL MALL

FILTRE

The American Tobacco Company

